

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(7)

Présidence : M. Oliver Collaud

Présents : 69 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Andrea Burgener Woeffray
Mme Marina Flores
M. Kevin Grangier
M. Martin Kuhn
Mme Martine Morard
Mme Yolande Peisl-Gaillet
M. Vincent Pfister
M. Jean-Daniel Schumacher
M. Rainer Weibel
M. Thomas Zwald

Absent : -

Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex
M. René Marty
M. François Miche
M. Laurent Thévoz
Mme Cécile Thiémard
M. Richard Wolf

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef du Service des Finances

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 12 décembre 2011

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, ainsi que le public présent dans la tribune et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 24 novembre 2011, contenant l'ordre du jour commun de la présente séance et de celle du mardi 13 décembre 2011, a été envoyée dans les délais légal et réglementaire. Y a-t-il des remarques formelles quant à cet ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant :

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 6 de la séance du 21 novembre 2011;
3. Election d'une scrutatrice ou d'un scrutateur en remplacement de M. Laurent Thévoz, dès le 1^{er} janvier 2012;
4. Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de M. Jean-Jacques Marti;
5. Partenariat entre les Services industriels de la Ville de Fribourg (SIF) et la Commune d'Alterswil – vente d'une part de copropriété des sources de la Hofmatt – message n° 10;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal : M. Thierry Steiert, Président des Services industriels
6. Examen du budget de fonctionnement 2012;
 - A. de la Commune
 - B. des Services industriels
Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra le budget de sa Direction
7. Examen du budget des investissements 2012;
 - A. de la Commune
 - I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)
 - II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II) :

Séance du 12 décembre 2011

1. 110.506.05 Remplacement du système de timbrage et des badges Fr. 150'000,--

Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.
2. 420.506.23 PPS – extension du réseau des bornes hydrantes Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
3. 420.506.24 Achat de nouvelles tenues contre le feu Fr. 155'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
4. 430.501.03 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux roues, transports publics Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
5. 430.506.12 Système de prêt de vélos Fr. 100'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
6. 520.501.98 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare Fr. 800'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.
7. 520.506.11 Véhicules / Remplacement Fr. 645'000,--

Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Séance du 12 décembre 2011

- | | | | | |
|-----|------------|--|-----|--------------|
| 8. | 523.501.01 | <u>Eclairage public</u>
<u>renouvellement</u>
<u>(subventions Groupe E</u>
<u>déduites)</u> | Fr. | 500'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 9. | 531.501.08 | <u>Décharge de Châtillon</u>
<u>étape 4</u> | Fr. | 3'500'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 10. | 532.501.41 | <u>Collecteurs d'évacuation des</u>
<u>eaux usées /</u>
<u>assainissement</u> | Fr. | 2'500'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par la taxe de raccordement. | | |
| 11. | 532.506.03 | <u>Station d'épuration /</u>
<u>renouvellement</u>
<u>d'installations</u> | Fr. | 1'500'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire des eaux usées. | | |
| 12. | 611.503.13 | <u>Sécurité nouvelles normes</u>
<u>incendies, électricité et</u>
<u>garde-corps</u> | Fr. | 100'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 13. | 612.503.82 | <u>CO Jolimont : réfection des</u>
<u>façades</u> | Fr. | 75'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. | | |
| 14. | 612.503.86 | <u>Ecole du Schoenberg :</u>
<u>renovation énergétique et</u>
<u>sécuritaire des façades des</u>
<u>halles de gymnastique</u> | Fr. | 550'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis | | |

Séance du 12 décembre 2011

selon les prescriptions
légales.

- | | | | | |
|-----|------------|--|-----|------------|
| 15. | 612.503.87 | <u>Transformation des écoles
du Bourg, de l'Auge, de la
Neuveville et du Jura (3
nouvelles classes d'école
enfantine</u> | Fr. | 400'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis
selon les prescriptions
légales. | | |
| 16. | 613.503.30 | <u>Kiosque place Georges-
Python : réfection des
façades en pierre naturelle</u> | Fr. | 70'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis
selon les prescriptions
légales. | | |
| 17. | 614.503.00 | <u>Voirie : création de
vestiaires et douches pour
les employés</u> | Fr. | 70'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis
selon les prescriptions
légales. | | |
| 18. | 618.503.31 | <u>Espace Jean Tinguely :
climatisation</u> | Fr. | 75'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis
selon les prescriptions
légales. | | |
| 19. | 620.501.16 | <u>Au fil de la Sarine (nature en
ville)</u> | Fr. | 50'000,-- |
| | | Ces travaux seront financés
par l'emprunt et amortis
selon les prescriptions
légales. | | |
| 20. | 620.501.19 | <u>Espaces publics/routiers :
études et aménagements</u> | Fr. | 50'000,-- |
| | | Ces études seront financées
par l'emprunt et amorties
selon les prescriptions
légales. | | |

Séance du 12 décembre 2011

21.	620.501.20	<u>Révision du PAL concept Agglo</u>	Fr.	150'000,--
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
22.	620.501.21	<u>Revitalisation de la Ville historique, Bourg, Auge, Neuveville : études</u>	Fr.	100'000,--
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
23.	621.506.10	<u>Parcs et Promenades – Cimetière – Véhicules / Remplacement</u>	Fr.	150'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
24.	622.501.00	<u>Assainissement réseau d'eau potable pour serres, allées du cimetière</u>	Fr.	80'000,--
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
25.	700.506.33	<u>Remplacement des serveurs IBM et licences VMWare</u>	Fr.	250'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
26.	700.506.34	<u>Remplacement des appareils téléphoniques et modification des infrastructures dans les écoles</u>	Fr.	100'000,--
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
27.	900.503.08	<u>Assainissement du réseau d'eau selon exigences des SI</u>	Fr.	60'000,--

Séance du 12 décembre 2011

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

28. 900.506.03 Changement de mâts d'éclairage : terrains de sport Fr. 100'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

B. des Services industriels

II. Octroi et inscription d'un investissement traité avec le budget (catégorie II) :

1. Abaissement pression Basse-Ville, 5 chambres de réducteurs Fr. 500'000,--

Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

8. Votes finals sur le budget 2012;

- A. Budget de fonctionnement de la Commune et des Services industriels
B. Budget d'investissement de la Commune et des Services industriels

9. Réactualisation du plan financier 2012-2016;

Représentante du Conseil communal : Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances

Rapport de la Commission financière

10. Décision quant à la transmission

- A. de la proposition n° 5 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 73 cosignataires demandant la publication sur le site internet de la Ville de Fribourg des postulats et propositions du Conseil général et des réponses y relatives;
- B. des postulats :
- n° 30 de M. Pierre Marchioni (UDC) et de 7 cosignataires demandant au Conseil communal de promouvoir l'énergie photovoltaïque par l'utilisation ou la mise à disposition des toitures des nouvelles constructions ou des constructions sujettes à rénovation de la Commune de Fribourg;
 - n° 31 de Mmes Yolande Peisl-Gaillet (Verts) et Eva Kleisli (Verts), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil

Séance du 12 décembre 2011

communal l'adhésion de la Commune de Fribourg à la Charte des Jardins;

- n° 32 de Mmes Eva Kleisli (Verts) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal l'introduction d'un(e) préposé(e) à la conservation du patrimoine Nature en ville de Fribourg;

11. Réponses aux questions :

- n° 37 de M. Georges Rhally (DC/VL) relative à l'acquisition et à l'installation d'un système de comptage des cyclistes;
- n° 43 de M. Stanislas Rück (DC/VL) relative à la démolition des installations de la Brasserie du Cardinal;

12. Divers.

ooo

**1. Communications du
Président**

Le Président relève que, comme annoncé lors de la dernière séance, Mme B. Acklin Zimmermann a été proclamée élue Conseillère générale en remplacement de M. J.-J. Marti. *"Toutefois, comme Mme Acklin Zimmermann n'est pas encore assermentée, nous siégeons ce soir avec un effectif provisoire de 79 membres. Au même chapitre, je vous informe que M. L. Thévoz a décidé de quitter notre Conseil avec effet au 31 décembre 2011, suite à son élection au Grand Conseil. Il sera remplacé par M. R. Zehrê qui a déjà eu le plaisir de siéger dans cette assemblée au cours de la législature précédente.*

En ce qui concerne le déroulement de la présente séance, je rappelle que notre ordre du jour est prévu sur deux soirs. En fonction de l'avancement des travaux, j'interromprai les débats et ouvrirai les 'Divers'. Nos poursuivrons l'examen de l'ordre du jour demain à la même heure et au même endroit.

Je vous rappelle enfin qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés."

ooo

**2. Approbation du
procès-verbal n° 6 de
la séance du 21
novembre 2011**

Le Président précise que ce procès-verbal est encore en cours de rédaction. Il ne peut donc pas encore être approuvé.

"Cela dit, vous trouverez un version provisoire sur le site internet de la Commune. Nous l'approuverons lors de la prochaine séance."

Séance du 12 décembre 2011

ooo

3. Election d'une scrutatrice ou d'un scrutateur en remplacement de M. Laurent Thévoz, dès le 1^{er} janvier 2012

Le Président rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité simple suffit.

Mme Eva Kleisli (Verts) s'exprime dans les termes ci-après:

"J'ai l'honneur de vous présenter le candidat des Verts au poste de scrutateur, en remplacement de M. L. Thévoz. Il s'agit de Mme K. Siegwart qui est Cheffe de la section Europe, Commerce et Développement à l'Office fédéral de l'Environnement, chargée de cours à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich. De formation juriste, elle est Docteur en droit et a un Master en politique européenne. Elle a été Conseillère générale durant une dizaine d'années entre 1991 et 2004. Notons également son engagement pour un projet d'entraide contre le sida au Brésil. Elle a quatre enfants et un mari. Tout un programme ! Je vous prie de lui accorder vos voix."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	65
Bulletins rentrés	65
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	1
Bulletins valables	64
Majorité absolue :	33

Est élue Mme Karine Siegwart avec 60 voix.

Ont obtenu une voix : Mme Adeline Jungo, M. Jean-Jacques Métrailler, M. Claude Schenker et M. Pascal Wicht.

Le Président félicite Mme K. Siegwart de son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son nouveau mandat. (Applaudissements)

ooo

4. Election d'un membre de la Commission de l'Informatique en remplacement de M. Jean-Jacques Marti

M. Vincent Jacquat (PLR) fait la déclaration ci-après :

"Le groupe libéral-radical vous présente la candidature de Mme C. Esseiva. Agée de 33 ans, Mme Esseiva est diplômée en économie d'entreprises et titulaire d'un Master en 'Entrepreneurship'. Elle est parfaitement bilingue et copropriétaire d'une société de communication à Fribourg. Mme Esseiva est donc très à l'aise dans les nouvelles

Séance du 12 décembre 2011

technologies et pourra faire bénéficier la Commission de l'Informatique de ses nombreuses expériences dans ce domaine. C'est pourquoi, le groupe PLR vous recommande son élection.

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés :	65
Bulletins rentrés	65
Bulletin blanc	1
Bulletin nul	1
Bulletins valables	63
Majorité absolue :	33

Est élue Mme Claudine Esseiva avec 58 voix.

Ont obtenu une voix : M. Thierry Gachet, M. Vincent Jacquat, M. Alexandre Sacerdoti, M. Pascal Wicht, M. Thomas Zwald.

Le Président adresse ses félicitations à Mme C. Esseiva et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de ce nouveau mandat. (Applaudissements)

ooo

5. Partenariat entre les Services industriels de la Ville de Fribourg (SIF) et la Commune d'Alterswil – vente d'une part de copropriété des sources de la Hofmatt
Rapport de la Commission financière

Discussion générale et entrée en matière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"La Commission financière n'a eu aucune difficulté à voir le bien-fondé de la cession à la Commune d'Alterswil d'une participation aux installations des sources de la Hofmatt; cession permettant à cette Commune de devenir copropriétaire à hauteur de 8,33 % pour un montant de 185'400 francs. En ce sens, la Commission financière a accepté, à l'unanimité des membres présents, cette transaction et encourage le Conseil général à en faire de même en acceptant l'arrêté proposé dans le message n° 10 du Conseil communal."

M. Thierry Steiert, Président des Services Industriels, fait la déclaration ci-après :

"La ville de Fribourg dispose de deux sources importantes qui permettent ensemble de couvrir largement ses besoins en eau potable et même bien au-delà. Il s'agit d'une part de la source de la Tuffière sur le territoire de la Commune de Corpataux-Magnedens et d'autre part des sources de la Hofmatt sur le territoire de la Commune d'Alterswil. En outre, la Commune dispose d'une réserve de 6'750 litres/minute auprès du

Séance du 12 décembre 2011

Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines.

En ce qui concerne les sources de la Hofmatt, les Services industriels disposent d'un droit de prise d'eau depuis 1949, date à laquelle ils ont repris ce droit des Entreprises Electriques Fribourgeoises. Les SI sont propriétaires des terrains sur lesquels se trouvent ces sources, ainsi que des installations de captage.

Vers la fin des années 1990, la Commune d'Alterswil a constaté, suite à l'abandon de deux anciennes sources pour des raisons d'insuffisance de qualité de leurs eaux et suite à son évolution démographique, que la seule source encore exploitée par elle, celle de la Plana ne couvrait plus que 80 % de ses besoins en eau. La Commune d'Alterswil a alors abordé les SI, afin d'obtenir le droit d'acheter une certaine quantité d'eau pour combler sa consommation non couverte par sa source de la Plana. Les négociations entre les deux parties ont abouti à la conclusion d'une convention en 2002, aux termes de laquelle la Commune d'Alterswil achète un certain volume d'eau – entre 200 et 400 litres/minute aux Services industriels. Dans la mesure où cette convention est conclue pour une durée limitée et compte tenu du risque qu'implique pour elle cette situation, la Commune d'Alterswil a demandé en 2009 de pouvoir obtenir une part de copropriété sur les installations de captage des sources de la Hofmatt.

Après de longues négociations, un accord a pu être trouvé, selon lequel la Commune d'Alterswil obtient une part de 8,33 % de ces installations, ce qui correspond au besoin maximal de cette commune, à savoir 500 litres/minute. A cette fin, elle s'acquittera d'un montant de 185'400 francs, somme à laquelle viennent s'ajouter les frais fixes annuels de 9'500 francs (service de piquet et participation aux frais généraux des SI) ainsi que les frais variables de 10,5 centimes par m³ d'eau.

Für die Stadt Freiburg besteht keinerlei Verpflichtung diese Vereinbarung einzugehen, denn die Hofmattquelle gehört den Industriellen Betrieben. Hingegen möchte die Stadt mit dieser Vereinbarung der besonderen Situation der Gemeinde Alterswil, auf deren Gebiet sich die fragliche Quelle befindet, Rechnung tragen und damit die guten Beziehungen zwischen beiden Gemeinden festigen. Für die Wasserversorgung der Stadt hat diese Vereinbarung keinen Einfluss, da die fraglichen Mengen bereits heute der Gemeinde Alterswil verkauft werden und da die Stadt mit den bisherigen beiden Quellen nahezu das doppelte ihres Maximalbedarfs zu decken vermag. Wir laden sie demnach ein, diesen Beschluss gut zu heissen und fügen an, dass die Gemeinde Alterswil dies bereits in der Gemeindeversammlung vorige Woche getan hat."

Frau Christa Mutter (Grüne) erklärt :

"Um die sicher extrem zahlreiche Senslerdelegation zu ehren, möchte ich auf deutsch sprechen. Die Fraktion der Grünen findet diese Botschaft eine sehr vernünftige und auch überfällige Lösung. Sie beendet einen jahrhundertelangen Zustand, in dem die Stadt als übermächtige Herrscherin angesehen wurde und das Senseland als Untertane, die nur im Stillen ein bisschen vor sich her murren. Es scheint uns normal, dass die Standortgemeinde auch Mitbesitzerin einer Quelle auf ihrem Territorium ist. Umso mehr und umso leichter fällt uns dieser

Séance du 12 décembre 2011

Entscheid, als es die Stadt nichts kostet und ihr aber auch andererseits nichts einbringt, ausser vielleicht ein Frieden und das ist ja auch nicht nichts.

Ich habe noch eine Frage oder vielmehr einen Wunsch, einen stillen Wunsch an Alterswil. Wir hoffen, dass die Gemeinde sich in Zukunft auch mehr um die Hofmattquelle kümmert und sich verantwortlicher fühlt und somit der Schutzzone um die Quelle herum mehr Beachtung schenkt.

Dans ce contexte, j'aimerais également poser une ou deux questions au Conseil communal. Je me rappelle, qu'en 2006, ces sources de la Hofmatt étaient polluées de manière répétée par des bactéries d'origine fécale. Ces sources ont dû alors être assainies (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 janvier 2006, page 409 à 415). Le Canton a même exigé que l'eau de cette adduction soit chlorée de manière préventive et durable. Cette désinfection a duré en tout cas jusqu'à la fin de l'assainissement de la source. Il est tout de même regrettable de devoir ainsi traiter préventivement une eau de source qui, en principe, est d'excellente qualité. Des investigations ont-elles été menées et ont-elles permis de trouver l'origine de ces pollutions fécales ? La zone de protection autour de la source de la Hofmatt est-elle respectée ? Comment contrôle-t-on cette zone de protection ? Cette désinfection préventive et durable est-elle toujours nécessaire ou bien pourra-t-on boire enfin bientôt de l'eau de source limpide et pure ?"

M. Laurent Moschini (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste approuve à l'unanimité les tenants de ce contrat de vente. Cette transaction consolide un partenariat avec une commune singinoise. Ce n'est pas fréquent. Cette transaction permettra également de partager certains coûts, tout en ne portant aucunement préjudice dans le même temps à l'approvisionnement en eau potable de notre ville. Nous n'y voyons donc que des avantages."

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) déclare ce qui suit :

"Le groupe libéral radical fait siennes les conclusions de la Commission financière et accepte à l'unanimité la vente d'une part de copropriété des sources de la Hofmatt à la Commune d'Alterswil."

M. Stanislas Rück (PDC) déclare ce qui suit :

"C'est à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral accepte la proposition du Conseil communal. Il se réjouit de l'aboutissement de cet accord qui est une bonne solution et un juste retour des choses dans nos relations avec la Commune d'Alterswil, d'où la ville tire la majeure partie de son eau potable depuis plusieurs décennies. Même si la situation légale paraissait claire, il existe toujours dans les questions de droit d'eau suffisamment de marge d'interprétation pour ouvrir la voie à de longues procédures."

Alterswil und Freiburg werden mit diesem Abkommen zu Partnern, sowohl kurz- wie langfristig ist dies sehr begrüßenswert."

M. Pascal Wicht (UDC) précise ce qui suit :

Séance du 12 décembre 2011

"C'est également à l'unanimité que le groupe UDC accepte la proposition qui nous est présentée ce soir. Nous estimons que ce partenariat avec la Commune d'Alterswil est tout à fait justifié. Il nous permet de garantir, tant pour la ville de Fribourg que pour Alterswil, un approvisionnement de qualité et de pérenniser cet approvisionnement. C'est donc une solution qui est 'gagnant/gagnant' pour les deux communes."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) fait la déclaration qui suit :

"Les sources et le captage de la Hofmatt appartiennent certes à nos Services industriels, mais ils sont situés sur le territoire de la Commune d'Alterswil. Pour le groupe chrétien-social, il est dès lors juste de trouver une solution pour donner aux habitants de cette commune la possibilité d'avoir accès à une partie de leur eau."

La solution du partenariat économique et technique négociée par notre Conseil communal est très satisfaisante. Le PCS rappelle qu'il est attaché au principe de l'eau qui finance l'eau. Mais avec la réserve que ce principe devrait connaître des exceptions plus généreuses en lien avec l'aide au développement, afin de dégager des montants plus substantiels pour soutenir des programmes d'assainissement de l'eau dans des pays en développement. Le groupe chrétien-social rappelle encore que l'eau est un bien commun et que seules les collectivités publiques sont à même d'en garantir la qualité et un accès pour tous. Nous ne soutiendrons donc jamais la vente de sources ou d'une partie du réseau à des sociétés privées."

Cela dit, et cela coule de source, le groupe PCS apportera son soutien unanime à cette transaction."

M. Thierry Steiert, Président des Services industriels, tient à remercier les représentants des groupes qui acceptent cet arrêté à l'unanimité.

"Aux questions de Mme C. Mutter, je peux répondre comme suit. Nous rencontrerons prochainement la Commune d'Alterswil pour finaliser cette convention et cet acte de vente. Ce sera aussi l'occasion de renouer les contacts avec cette commune et d'attirer son attention sur la nécessité de veiller au respect du périmètre de protection des sources de la Hofmatt."

Au sujet de la qualité des eaux de l'adduction et des mesures d'assainissement prises, je peux rappeler que l'an dernier ou l'année précédente, un investissement pour l'installation d'un système de désinfection de l'eau par des rayons ultraviolets avait été décidé. Ce système de traitement est opérationnel actuellement. Le curage de l'eau provenant des sources de la Hofmatt s'achèvera ce mois-ci. La qualité de l'eau est en effet restaurée, on revient donc à la situation normale. Toutefois, le traitement par rayons ultraviolets demeurera pour des raisons de prévention, mais il est totalement inoffensif et n'altère en rien le goût de l'eau potable."

Quant à M. P.-O. Nobs, il peut être totalement rassuré. La loi sur les eaux qui vient d'être adoptée par le Grand Conseil interdit la vente de réseaux ou de sources à des compagnies privées."

Séance du 12 décembre 2011

Examen de détail

Aucune proposition de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article 1^{er}

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 64 membres présents, l'arrêté ci-après :

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 10, du 22 novembre 2011;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e :

Article premier

Les Services industriels de la Ville de Fribourg sont autorisés à vendre pour le prix de 185'400 francs, à la Commune d'Alterswil, les installations relatives aux sources de la Hofmatt qu'ils exploitent sur le territoire de dite commune, pour une part de 8,33 %, et pour en devenir ainsi copropriétaire avec dite commune (art. de base 536, 537 et 538 RF, selon descriptif du RF de la Singine), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2011.

Article 2

Le prix de vente sera versé sur le compte de la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau.

Article 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum facultatif.

Séance du 12 décembre 2011

Fribourg, le 12 décembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Oliver COLLAUD

Le Secrétaire de Ville adjoint :

André PILLONEL"

ooo

**6. Examen du budget de
fonctionnement 2012**

A. DE LA COMMUNE

Discussion générale

Le Président rappelle, qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour l'examen du budget. Une demande de renvoi demeure néanmoins possible.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après :

"Le Conseil communal est fier de vous présenter le meilleur des budgets des quinze dernières années. Ce budget tend vraiment vers l'équilibre, but ultime de l'Exécutif. Avec un excédent de charges de 0,55 % sur le total des produits de près de 200 millions de francs, ce budget est en nette amélioration par rapport à celui de 2011. Le Conseil communal tient à relever ici le travail de tous les services qui ont, dans une vision financière globale, dû faire des choix ou opter pour une planification à long terme de leurs demandes budgétaires, dont la nécessité est pourtant bel et bien réelle. Nous les remercions de leur excellente collaboration.

Il convient de relever que, cette année, les recettes fiscales de la Commune ne sont pas touchées par des décisions de diminutions prises au niveau du Canton. Depuis 2008, c'est la première fois que le barème fiscal cantonal n'a pas été modifié à la baisse. Malheureusement, on constate une érosion de la part de l'impôt sur le revenu de personnes physiques par rapport au total de l'impôt cantonal, impôt de référence pour ce type d'estimation. En 2008, cette part était encore de 13,53 % et n'est plus que de 13,36 % en 2009. Qu'en sera-t-il en 2010 et en 2011 ? Dans ses estimations, le Conseil communal a donc pondéré les montants qui découlent des projections cantonales.

Par contre, la tendance est inverse pour ce qui est du produit de l'impôt sur la fortune des personnes physiques. Ce phénomène est certainement dû à la reprise des marchés boursiers en 2009, reprise qui s'est alors répercutée sur la fortune de nos contribuables.

La suppression dès 2011 de l'impôt spécial sur les immeubles, qui a été décidé par le Grand Conseil, entraînera une perte sèche de 1,1 million de francs par an dès 2012. Cette somme couvrirait à elle seule le déficit du budget du prochain exercice.

Séance du 12 décembre 2011

Les estimations de recettes des impôts sur les personnes morales ont elles aussi été réduites par rapport à 2010 de quelque 1 million de francs par année fiscale pour se fixer pour 2012 à 16,5 millions de francs au total, afin de prendre en considération la conjoncture économique difficile. L'Etat a, quant à lui, retenu une diminution de 7,6 %, soit 8,5 millions de francs pour l'année fiscale 2012.

Pour rappel, dès 2011, une réduction linéaire de 10 % de l'impôt sur le bénéfice et le capital a été votée par le Grand Conseil. Les estimations de recettes des autres impôts restent stables. Voici les modifications essentielles introduites dans ce budget 2012 :

- *la reprise du contentieux de l'assurance maladie par l'Etat, reprise compensée par l'augmentation de la part des communes au financement de l'aide sociale qui passe de 50 à 60 %;*
- *une nouvelle taxe cantonale pour l'assainissement des sites contaminés qui représente une nouvelle charge, mais qui est ensuite refacturée aux clients et donc compensée;*
- *la vente du Biogaz produit à la STEP de Fribourg à Frigaz engendre un bonus d'environ 100'000 francs;*
- *l'achat de 100 % de courant vert.*

Le Conseil communal relève que dans ce domaine, les collectivités publiques ont un devoir d'exemplarité. Grâce à la baisse du tarif d'électricité, ainsi même en passant à 100 % de courant vert, la diminution de la charge énergétique est encore de 49'000 francs. Le contrat stipule que le courant sera à 75 % d'origine hydro-électrique fribourgeoise et à 25 % 'naturemade', produit soit à la Maigrange soit à Saint-Léonard avec les nouveaux panneaux solaires.

Divers éléments négatifs influent sur le budget 2012. Les frais facturés par l'Agglomération progressent de 300'000 francs au regard du nouveau budget de l'Agglo voté en mars 2011 après une diminution initiale de ce budget de 3 millions de francs. La mise en œuvre de la nouvelle loi sur la petite enfance implique un effort financier, puisque les charges qui y sont consacrées passent de 3,7 millions de francs en 2011 à 4,2 millions de francs en 2012. Les amortissements progressent suite aux nouveaux investissements, mais demeurent dans la limite des 7,2 millions de francs par an décidé par le Conseil communal.

Voilà la situation prévisionnelle arrêtée pour 2012 par le Conseil communal qui vous prie d'adopter ce budget et vous en remercie d'avance."

Rapport de la Commission
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Examen du budget 2012

Considérations générales

Selon les dispositions de la loi sur les communes, il est demandé à la Commission financière d'examiner le budget et de donner un préavis sur celui-ci ainsi que sur le plan financier et ses mises à jour (article 97 de la LCo). La Commission financière a procédé à un travail d'analyse

Séance du 12 décembre 2011

en s'appuyant sur le message du Conseil communal n° 9, du 15 novembre 2011.

Selon une procédure établie, chacune des directions a reçu une délégation de la Commission financière pour préparer les séances plénières. Dans un second temps, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal accompagnés de leurs chefs de service lors de cinq séances plénières.

La teneur de ces discussions, l'esprit d'ouverture et la clarté des explications reçues ont permis à la Commission financière de récolter les informations et explications nécessaires tant sur les enjeux stratégiques que sur des questions relevant de la gestion quotidienne du ménage communal. La Commission a ainsi pu mener sa tâche dans d'excellentes conditions, et elle exprime ses vifs remerciements aux chefs de service, et en particulier à M. J. Pollet, pour la disponibilité et les contributions de qualité que tous ont apportées lors de cette procédure budgétaire.

Face à une Commission financière néophyte – plus précisément en grande partie néophyte – les cadres de l'administration communale ont fait preuve d'une grande patience. A nous de leur démontrer, l'année prochaine, que leurs explications approfondies n'ont pas été vaines! De notre côté, nous encourageons les chefs de service à se pencher plus loin encore dans les méandres des comptes de la Ville, et à découvrir, ou à redécouvrir les significations comptables des imputations et des amortissements émergeant à leur budget.

Examen du budget de fonctionnement 2012 de la Commune

Analyse du message du Conseil communal

Dans son message relatif au budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2012, le Conseil communal soumet à l'attention du Conseil général un budget présentant les caractéristiques suivantes:

<i>Total des produits</i>	<i>219'211'454 francs</i>
<i>Total des charges</i>	<i>220'299'400 francs</i>
<i>Excédent des charges</i>	<i>1'087'946 francs</i>

Ce budget présente un déficit de 0,55% du total des produits (imputations internes déduites), soit un déficit en diminution d'un million de francs par rapport à celui de l'année dernière (-1,13%).

La Commission financière aurait souhaité pouvoir saluer un budget équilibré répondant aux exigences légales. Cependant, elle reconnaît pleinement les efforts qui ont été entrepris par le Conseil communal pour arriver à ce résultat proche de l'équilibre, et relève également que la tendance est à une constante diminution du déficit budgétaire au cours des dernières années.

Ce budget, premier de cette nouvelle période législative, s'inscrit dans une suite de budgets caractérisés ces cinq dernières années par des excédents de charges, allant en chiffres ronds de 2,2 millions en 2009 à 6,4 millions de francs en 2010. Les comptes ont révélé, quant à eux, une situation très différente, puisqu'ils se sont soldés par des résultats positifs en 2007 (2'529 francs), en 2009 et 2010 pour plus d'un million de

Séance du 12 décembre 2011

francs. Par ailleurs, selon les données actuelles du Conseil communal portant sur 923 comptes de charges au 30 septembre 2011, les perspectives des comptes 2011 s'annoncent meilleures que prévu. Et nous espérons pouvoir en prendre acte dans les prochains mois.

Le message du Conseil communal offre une multitude d'informations précises tout en mettant en évidence les changements structurels et l'évolution des charges et des recettes par nature et selon la classification administrative.

Nous aimerions relever les éléments particuliers suivants:

- Tout d'abord rappelons les bonnes nouvelles, et commençons par l'apport substantiel de la société Frigaz dans les caisses communales: en 2012, avec un montant estimé à plus d'un million de francs, soit une augmentation d'un tiers par rapport à l'année dernière, Frigaz démontrera, une fois encore, sa bonne rentabilité et, partant, son utilité pour la Ville.
- La diminution des intérêts passifs est un autre point positif. Ceux-ci devraient diminuer de 6% l'année prochaine (-300'000 francs), dénotant une bonne politique de gestion de l'endettement public résultant d'une diminution de la dette, du renouvellement d'emprunts à de faibles taux d'intérêt, et du plafonnement des amortissements.
- Nous saluons également l'effort financier en faveur de la petite enfance, avec une augmentation d'un demi-million de francs de subventions pour les crèches et les garderies.
- Au niveau de la politique du personnel, la Commission financière apprécie le contrôle strict de l'évolution de la masse salariale, qui n'augmente que de 0,44%, après adaptation des salaires au renchérissement de 0,45%. Elle a été convaincue de la justesse de la dotation actuelle et soutient les propositions qui ont été faites, notamment quant au nouveau poste à 50% pour un délégué à l'intégration. La Commission aurait apprécié de recevoir le cahier des charges de ce nouveau délégué dans le cadre de la procédure budgétaire, afin de pouvoir évaluer les tâches dévolues à cette personne.
- La Commission a également constaté un manque criant de personnel féminin parmi les cadres de la Commune. Tout en étant parfaitement consciente des difficultés à recruter du personnel communal, la Commission encourage néanmoins le Conseil communal à changer cet état de fait en encourageant la flexibilité des modes de travail (temps partiel, partage de poste).
- Les estimations des recettes fiscales de la Commune, établies par l'Etat, sont en progression de 4%. Selon ces prévisions, les rentrées fiscales tant au niveau des personnes (impôts sur la fortune et sur le revenu) que des entreprises (sur les bénéfiques et sur le capital) devraient encore augmenter par rapport au budget 2011. La Commission financière ne partage pas l'optimisme des prévisions cantonales, et s'inquiète d'ores et déjà de l'impact de la crise économique et financière sur le taux de croissance économique. Sans vouloir jouer les Cassandra, la Commission craint que la morosité de la situation économique environnante n'ait un effet

Séance du 12 décembre 2011

négalif sur les recettes fiscales de la Ville, notamment par le biais des bénéfices des entreprises qui souffrent d'ores et déjà des effets de la cherté du franc. Il est probable que ces effets négatifs n'auront un impact sur les budgets et comptes communaux que dans deux ou trois ans seulement. Néanmoins, les effets à moyen et long termes de ce manque à gagner fiscal risquent d'être douloureux. Nous en parlerons dans le cadre du Plan financier.

- *Enfin, la Commission aimerait relever que le Conseil communal possède peu de marge de manœuvre sur certains postes de charges importants dont les coûts vont aller en augmentant ces prochaines années, tels que l'assainissement de la décharge de la Pila, l'adaptation de la Caisse de pension aux nouvelles exigences légales, le projet d'agglomération ou encore la participation à des collectivités publiques. Ces défis nécessiteront non seulement une gestion rigoureuse des recettes, mais également beaucoup d'idées et de solutions innovatrices, notamment dans les collaborations intercommunales.*

Formulation d'un préavis à l'attention du Conseil général

Lors de la procédure d'examen du budget 2012 par la Commission financière, il n'y a pas eu de postes budgétaires sujets à des doutes ou à controverse. Aucune proposition de modification de rubrique n'a été soumise par l'un des membres de la Commission.

Lors de sa séance du 2 décembre 2011, la Commission financière, siégeant en présence de dix de ses membres, a approuvé sans modifications - par 6 voix contre 2, et 2 abstentions - le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'année 2012. Dans ce contexte, la Commission propose au Conseil général de faire de même en adoptant le budget de fonctionnement 2012, sans modifications."

Rapport du groupe
démocrate-
chrétien/Vert/libéral

Mme Sandra Daguet (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral soutient à une très large majorité l'adoption du budget 2012 de notre Ville, bien que ce budget ne respecte pas l'exigence légale de l'équilibre budgétaire voulue par l'article 87 de la loi sur les communes. Notre groupe estime que le Conseil communal a manqué l'opportunité de donner un message politique fort de respect des règles d'équilibre budgétaire spécialement en ces temps de crise financière et de crises des finances publics. D'autant que si le Conseil communal n'est pas capable de présenter un budget équilibré alors que les recettes fiscales s'accroissent et que le plus fort de la crise ne s'est pas encore fait sentir, on peut présumer que les prochains budgets ne seront pas non plus équilibrés, en raison des futurs investissements nécessaires au développement de la ville et des bien connues épées de Damoclès, nommées décharge de la Pila et Caisse de prévoyance.

Nous estimons que le message accompagnant ce budget manque de prospective en ce qui concerne les recettes fiscales. En effet, il ne suffit pas de constater que les recettes fiscales vont à l'avenir diminuer, mais il faut aussi se poser des questions. Comment fera-t-on pour remédier ? Quelle est la stratégie du Conseil communal pour attirer de nouveaux contributeurs, que ce soient des personnes physiques ou

Séance du 12 décembre 2011

morales ? Enfin, quel rôle pourrait jouer le terrain de Cardinal dans cette stratégie ?

Concernant les dépenses, nous saluons la création de places de crèche, volonté affichée du Conseil communal. Cependant, si nous constatons la diminution des intérêts passifs, nous ne pouvons que craindre que cette évolution ne soit provisoire. Enfin, nous ne pouvons que dire 'amen' aux augmentations des dépenses de l'Agglomération. Nous exhortons cependant nos représentants au Comité et au Conseil d'Agglomération de défendre les intérêts de la Ville et nous espérons que le Conseil communal donne rapidement suite au postulat de M. A. Sacerdoti sur l'anticipation et la gestion de ces dépenses d'Agglomération.

Quant aux Services industriels, leur bonne santé financière n'a guère soulevé de remarques au sein de notre groupe.

C'est donc une approbation empreinte de soucis quant à l'avenir des finances de la Commune que le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral vous propose."

Rapport du groupe socialiste

M. Elias Moussa (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste a attentivement examiné le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Fribourg et des Services industriels. Certes, en ce qui concerne la Commune, notre groupe aurait préféré saluer un budget équilibré. Néanmoins, nous soulignons les efforts entrepris par l'Exécutif pour arriver à moyen et si possible à court termes à cet équilibre.

Le budget 2012 qui nous est soumis ce soir traduit cet effort qui a été entamé lors de la législature précédente et qui continue à guider le Conseil communal durant la présente législature.

Comme cela a déjà été relevé, le budget de fonctionnement 2012 table sur un déficit de plus d'un million de francs, autrement dit, il s'agit du budget le plus proche de l'équilibre de ces quinze dernières années. D'ailleurs, le message du Conseil communal résume très bien l'évolution des budgets de la Commune de 2004 à 2010. A cet égard, il serait très instructif de disposer d'une colonne supplémentaire et virtuelle dans le tableau de l'évolution de ces budgets indiquant la composition du Conseil communal et du Conseil général durant ces années de lourds déficits, ainsi que les résultats respectifs des votes finals. On pourrait ainsi constater que des budgets largement déficitaires ont été soutenus par le Conseil général lorsqu'une majorité de droite siégeait au Conseil communal.

Pour en revenir au budget de fonctionnement 2012, le groupe socialiste constate avec satisfaction que les crèches et les garderies bénéficieront de subventions revues à la hausse de 0,5 million de francs. Nous espérons que les accueils extrascolaires bénéficieront également de davantage de soutien dans les années à venir, un nouveau poste à 40 % auprès de ces accueils extrascolaires ne pouvant constituer qu'un premier pas dans la bonne direction. Nous relevons également la bonne maîtrise de la masse salariale, ainsi que la création de nouveaux postes. Nous souhaitons notamment insister sur les 2,2 équivalents plein-temps au service des Tutelles, indispensables à nos yeux, pour faire face à l'accroissement du nombre des dossiers traités par ce service. L'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2013, de la révision du droit des tutelles, n'arrangera

Séance du 12 décembre 2011

pas les choses et nécessitera une réorganisation du service, réorganisation qui du reste a déjà été entamée. Mais surtout, nous soutenons la création d'un poste à 50 % de délégué(e) à l'intégration. En effet, le groupe socialiste y voit l'aboutissement de l'un des postulats que notre groupe a déposé lors de la législature précédente et qui invite le Conseil communal à mettre en œuvre une politique d'intégration communale orientée vers l'avenir, cohérente et empreinte d'une forte volonté politique. Nous sommes persuadés qu'un ou qu'une délégué(e) à l'intégration est le moyen le meilleur pour qu'enfin notre Ville se dote d'un véritable concept de politique d'intégration. Une politique d'intégration, nous le soulignons en passant, qui ne doit pas se limiter aux simples questions de minorités d'origine étrangère, mais qui se doit de viser la participation à la communauté de l'ensemble des membres de la société.

Notre groupe demeure en revanche sceptique quant à la dotation en personnel du service de la Culture. Il estime que 1,5 équivalent plein-temps ne suffit pas pour répondre aux attentes des milieux culturels, en particulier si l'on veut que la Ville soit active et leader dans la définition de la politique culturelle et ne se contente pas d'être réactive.

Le groupe socialiste est conscient que les années à venir seront très difficiles : un environnement économique très tendu, l'adaptation de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg aux nouvelles exigences de la LPP, l'assainissement de la décharge de la Pila, la participation à des collectivités publiques, telles que l'Agglomération ou peut-être prochainement à l'Association Région Sarine ainsi que l'amortissement des différents investissements. Tant de réalités qui auront un impact assez lourd sur le budget de fonctionnement de la Commune.

Nous sommes persuadés que malgré ces contraintes, notre Ville se doit d'offrir des infrastructures et des prestations qui répondent aux nombreuses attentes de sa population croissante. Dans cette perspective, et je crois que nous sommes tous unanimes au sein de nos deux Conseils, une fusion s'impose, mais encore faut-il que les autres communes l'entendent de la même oreille.

Dès lors, j'ai déjà pu le dire en guise d'introduction, le groupe socialiste soutiendra le budget de fonctionnement 2012 de la Commune, ainsi que le budget d'exploitation des Services industriels, qui se portent fort bien, comme vous l'aurez certainement constaté. Je vous invite à en faire de même."

Rapport du groupe UDC

M. Stéphane Peiry (UDC) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le premier budget d'une nouvelle législature est d'une importance capitale, car il donne, en général, le signe de ce que sera la politique financière du nouvel Exécutif. Il permet de démontrer ou non la volonté de cet Exécutif de prendre ses responsabilités et de respecter l'exigence d'équilibre mentionnée dans la loi sur les communes. Malheureusement, avec ce premier budget déficitaire de plus d'un million de francs nous pouvons aujourd'hui craindre que la politique des déficits ne se poursuive, comme par le passé, malgré un Conseil communal renouvelé aux deux cinquièmes.

Séance du 12 décembre 2011

Pour le groupe UDC, cette situation n'est pas acceptable, surtout au regard de la forte progression des recettes fiscales de 5,2 millions de francs. Ne pas vouloir trouver un million de francs d'économies sur un budget total de 220 millions de francs et qui affiche une telle hausse du produit de l'impôt, c'est faire preuve d'un manque manifeste de bonne volonté.

Le Conseil communal de la Ville de Fribourg pourrait prendre exemple sur le Conseil d'Etat fribourgeois qui, confronté à un budget déficitaire suite au refus du Grand Conseil d'indexer l'impôt sur les véhicules, a décidé de réduire certains crédits budgétaires, afin de respecter, malgré tout, l'équilibre. Alors que la règle d'or de l'équilibre budgétaire s'applique aujourd'hui à tous les niveaux de la politique suisse, cantons et Confédération et bientôt à l'ensemble des pays européens, le Conseil communal de la Ville de Fribourg, quant à lui, poursuit la politique des déficits, avec il est vrai, la complicité de la majorité dépensière du Conseil général et de sa Commission financière.

La version la plus réaliste du plan financier présente un cumul de déficits pour la législature de près de 20 millions de francs. Le Conseil communal ne veut manifestement pas comprendre que les déficits d'aujourd'hui devront être payés demain. La prochaine génération paiera : voilà le message que nous laissons, en acceptant des budgets déficitaires.

Cela dit, le groupe UDC ne proposera ni renvoi du budget à l'Exécutif, ni ne présentera des propositions de coupes dans le budget. Ce type d'exercice a déjà été proposé à maintes reprises par notre groupe dans le passé, toujours sans succès. Nous savons qu'avec la nouvelle majorité dépensière du Conseil général, il est illusoire de rechercher un équilibre budgétaire dans un esprit à la fois de responsabilité et de concordance. Dès lors, nous refuserons ce budget de fonctionnement lors du vote final.

En revanche, nous prions instamment le Conseil communal de prendre, dès demain matin, toutes les dispositions nécessaires pour nous présenter un budget équilibré pour 2013.

Nous accepterons en revanche le programme du budget d'investissement qui nous est soumis ce soir, mais nous mettons en garde le Conseil communal quant au fait que la limite d'amortissements annuelle de 7,2 millions de francs devra être de vigueur même au-delà de 2013. Si tel ne devait pas être le cas, nous devrions renoncer à des investissements futurs.

Enfin, nous accepterons le budget des Services industriels, tel que présenté."

Rapport du groupe des Verts

M. François Ingold (Verts) fait la déclaration qui suit :

"Cher Père Noël, merci pour le beau budget 2012. Malgré une crise financière qui devrait se ressentir dès l'année prochaine, tu es arrivé à nous présenter un budget à l'équilibre parfait... enfin à plus au moins un million de francs. Merci, malgré tout, de persévérer l'année prochaine et de nous présenter un budget 2013 équilibré sans aucune marge négative, conformément à la loi sur les communes.

Séance du 12 décembre 2011

Nous, les Verts, fraîchement représentés d'ailleurs au Conseil d'Etat, nous savons qu'il n'est pas facile de faire un budget équilibré. Mais nous savons aussi que grâce à la nouvelle ambiance de travail constructive de la Commission financière, ainsi que grâce à M. J. Pollet et à Mme M. Genoud-Page, nous y arriverons. En tout cas nous y veillerons, compte sur nous !

Père Noël, nous les Verts, nous aimerions bien avoir aussi un ou une délégué(e) au développement durable, comme on nous l'avait promis, en réponse au postulat n° 60 pour le budget 2012. Mais nous n'avons pas trouvé un poste 'comme ça' dans ce budget 2012. Peut-être que ce sera vraiment Noël l'année prochaine ou que nous n'avons pas été assez sages. En tout cas, nous nous réjouissons et avec toutes les personnes qui croient à un futur écologiquement viable, tous partis confondus, d'avoir quelqu'un qui s'occupe vraiment bien du développement durable, parce que la pollution et les solutions alternatives aux énergies fossiles sont le problème de tout le monde.

Nous avons aussi remarqué que, pour les employés communaux, c'est bientôt Noël. Ils auront l'année prochaine des vélos électriques tout neufs. Ca, ça fait écolo, les vélos; nous aimons bien ça chez les Verts. 20'000 francs divisés par 3'500 francs, ça fait 5,71 vélos à se partager entre 448 personnes ! Il va falloir se battre pour ne pas aller en voiture à la Commune ces prochaines années. Mais merci quand même Père Noël, c'est déjà ça !

Sinon, pour les bonnes résolutions, tu pourrais biffer les 33'000 francs supplémentaires que reçoit La Berra pour ses installations ou vendre le Gîte déficitaire, euh le Gîte d'Allières. Ce n'est pas que nous n'aimons pas la montagne ou le ski chez les Verts, mais nous ne sommes pas obligés de tout avoir et la nature, c'est bien aussi à pied, en peau de phoque, en traîneau, en raquettes en montée, plutôt qu'en remontées mécaniques.

Par contre, nous trouvons vraiment 'super' que les crèches aient plus d'argent. Ca fait vraiment Noël les crèches. C'est important que les papas et les mamans puissent mettre leurs enfants dans des structures adaptées et bien tenues, surtout quand il y a plus de places. C'est bon pour l'économie et l'emploi, les crèches. Parmi les bonnes résolutions pour le prochain budget, nous trouvons aussi, nous les Verts, fraîchement représentés au Conseil d'Etat, qu'il faudra mettre moins d'argent dans l'entretien des chaussées. On pourrait, par exemple, diminuer le nombre de camions surdimensionné en ville. On pourrait ainsi faire plein de pistes cyclables pour le personnel de la Commune pour qu'ils puissent faire du vélo électrique.

Père Noël, nous comprenons aussi que c'est bien l'Agglo ! Mais nous, nous voulons savoir où vont nos sous ! Comment est-il possible de voter aujourd'hui notre budget avec des dépenses pour l'Agglo, alors que l'Agglomération n'a pas encore voté le sien ? Avec leur facture 'don corleoniennes', on dirait vraiment que les gens de l'Agglo croient à toi, Père Noël ! Eh bien, nous voulons savoir où va cet argent et avoir notre mot à dire, parce que sinon nous risquons de plus être d'accord avec ça et nous les Verts, nous ne serons pas les seuls.

C'est pour ça que les Verts, Père Noël, accepteront le budget 2012 et recommanderont à tout le monde d'en faire autant. Mais

Séance du 12 décembre 2011

attention, l'année prochaine, nous voulons un budget à zéro et un délégué à l'énergie durable. Sages, ou pas sages, parce que sinon le budget 2013 risque vraiment de sentir le sapin.

A l'année prochaine Père Noël !"

Rapport du groupe libéral-radical

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Après tant d'années de budgets négatifs, notre groupe avait l'espoir en ce début de législature de se voir présenter un budget équilibré, comme le demande l'article 87 alinéa 3 de la loi sur les communes. Alors, malgré des recettes fiscales en croissance,, le Conseil communal nous présente de nouveau – et ce pour la 21^{ème} fois consécutive – un déficit budgétaire dépassant le million de francs.

Nos autorités parlent d'efforts importants pour réduire les dépenses de l'ordre de 4 à 5 millions de francs par rapport à la première version du budget. Nous ne pouvons nous contenter de cette explication, lorsque l'on sait comment fonctionnent les processus des budgets, en particulier de ceux des collectivités publiques : demander plus pour obtenir au moins le même montant que l'année précédente. Points positifs néanmoins : la stabilisation des charges de personnel, ainsi que la diminution du coût de la dette. Mention au passage pour la gestion de la trésorerie à M. J. Pollet. Soulagement enfin de voir un effort spécial ou plutôt un rattrapage pour les crèches et les accueils extrascolaires, soucis et revendications du parti libéral-radical depuis plusieurs années, alors que nos autorités n'avaient d'yeux que pour des projets que notre parti ne jugeait pas prioritaires. Définir les écoles, les crèches et l'accueil extrascolaire comme priorités est positif, encore faudrait-il avoir le courage de renoncer à d'autres charges.

Relevons également au passage que les automobilistes que l'on souhaite voir disparaître du territoire communal contribueront, comme les années précédentes, pour près de 8 millions de francs au ménage communal. Notons aussi qu'entre le début de la législature précédente et celle-ci, les recettes des parcomètres et des amendes d'ordre ont crû de 35 %.

Notre groupe constate qu'effectivement les charges n'ont pas baissé, mais bel et bien augmenté de 3,5 millions de francs. Avec une progression de 3,3 % par rapport à 2010, la croissance des dépenses dépasse le taux d'inflation actuel et celui prévu pour 2012. Qu'advient-il alors des années suivantes ? Les années à venir ne s'annoncent pas sous les meilleurs auspices, que ce soit en matière fiscale ou dans le domaine des nouvelles dépenses qui découleront inéluctablement de gros investissements programmés ou de ceux qui viennent d'être réalisés. La situation est d'autant plus préoccupante que nous allons au-devant d'une période économique particulièrement difficile qui engendrera une hausse du chômage, certainement un recul des recettes fiscales et vraisemblablement une augmentation du budget de l'aide sociale. De nouvelles tâches grèveront encore le budget communal à l'avenir. Pensons à l'exploitation du site de Saint-Léonard ou à celle d'Equilibre', à l'assainissement de la décharge de la Pila et de la caisse de prévoyance, et à l'introduction de la seconde année d'école infantine.

Séance du 12 décembre 2011

Notre prudence à l'égard du budget de fonctionnement est d'autant plus justifiée que les recettes fiscales ont déjà été revues à la baisse pour le budget 2012; alors que ces recettes ont été calculées en fonction d'une période de relativement bonne conjoncture. Au vu du plan financier qui nous est soumis, autant dire que ce budget 2012 risque bien d'être le meilleur de la législature. Ce sont bien de réelles économies qu'il aurait fallu entreprendre en définissant clairement des priorités, afin d'affronter les périodes à venir.

Notre Commune vit-elle au-dessus de ses moyens ? N'y a-t-il vraiment pas l'un ou l'autre domaines qui pourraient supporter une petite cure d'amaigrissement ? Ces fameux 50 centimes sur ce billet de 100 francs, Mme M. Genoud-Page. Prenons, par exemple, le chapitre 82 'Subventions'. Si l'on enlève les subventions au Conservatoire et à Coriolis Infrastructures qui sont des dépenses liées, il reste sous ce chapitre encore 1,3 million de francs au budget. La rubrique 31 'Biens, service et marchandises' se monte à plus de 28 millions de francs; soit 2,3 millions de francs de plus qu'aux comptes 2010; soit une augmentation de 9 % entre ces comptes 2010 et le budget 2012. Peut-on qualifier cette pratique de gestion rigoureuse, lorsque l'on sait que le plan financier prévoit une progression moyenne de ces charges de 1,4 % par année ?

Les dépenses liées de l'Agglomération représentent plus de 8 millions de francs. Cette part est en constante progression. Nous sommes conscients des efforts fournis dans le cadre de l'Agglomération, notamment dans le domaine des transports, mais nous ne pouvons cautionner une telle croissance de charges de surcroît lorsque notre responsable des Finances affirme que nous n'avons pas d'emprise sur ces dépenses, alors même que trois Conseillers communaux siègent au Comité d'Agglomération.

Le groupe libéral-radical est conscient que la mission du Conseil communal n'est pas aisée et qu'il est plus facile d'exiger des économies ou de les approuver, mais c'est ainsi que fonctionne l'attribution des compétences entre nos deux organes communaux. Maître de la gestion, il revient au Conseil communal de fixer des priorités dans la recherche des potentiels d'économies. On n'équilibre pas un budget en voulant plaire à tout le monde. Or, comme la situation financière de la Commune reste déficitaire, le PLR ne voit pas de raison de modifier sa position. Pour se rapprocher de la réalité il faut s'en tenir au principe de la sagesse populaire qui dit : 'on ne dépense que ce que l'on a'.

Ces dernières années, les comptes ont été meilleurs que ce que prévoyait le budget. Or, notre groupe se demande s'il ne serait pas souhaitable de se fonder sur les comptes de l'année en cours ou à tout le moins sur les éléments connus pour établir le budget et non sur le budget précédent, comme cela a été maintes fois mentionnées par nos responsables.

Dès lors, en restant simplement conséquent avec lui-même, le groupe libéral-radical demande le renvoi du budget de fonctionnement 2012 de la Commune de Fribourg, tel que présenté par le Conseil communal dans son message du 15 novembre 2011. Ce renvoi, nous le voulons constructif. La Ville de Fribourg doit envoyer des signaux clairs à ses partenaires de la fusion pour que celle-ci ait une chance de voir le jour dans un avenir proche.

Séance du 12 décembre 2011

Nous souhaitons que le Conseil communal nous présente un budget 2012 équilibré, comme il nous le promet depuis de nombreuses années, qu'il ose faire des choix clairs, fixer des priorités pour en diminuer d'autres. Nous sommes convaincus que le Conseil communal trouvera, pour reprendre les propos de Mme Genoud-Page, les 50 centimes manquant sur les 100 francs du budget de fonctionnement.

Le budget des Services industriels n'appelle pas d'observations particulières. Avec un excédent de produit de 58'980 francs, il est dans la lignée des budgets précédents. Nous constatons toutefois que les SI se permettent le luxe de passer en fonctionnement certaines dépenses d'investissement, évitant ainsi de présenter un budget d'exploitation trop favorable. Notre groupe acceptera à l'unanimité tant ce budget des Services industriels que les budgets d'investissement."

Rapport du groupe chrétien-social

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCS) s'exprime comme suit :

"Le groupe chrétien-social a examiné le budget proposé par le Conseil communal. Des efforts particuliers transparaissent de ce premier budget de la législature. Je ne reviendrai pas sur tous les points développés par la Présidente de la Commission financière.

Nous relèverons essentiellement la stratégie de maîtrise des charges sous les chapitres 'Politique du personnel' qui n'augmente que de 0,44 % en de ça de l'objectif maximal de 1,5 % par an; 'Biens, service et marchandises' avec une croissance de 1,03 %, alors que le plafond est fixé à 1,4 %; ainsi que les amortissements. La politique d'échelonnement des amortissements limitant ceux-ci à 7,2 millions de francs par an est efficace et rend l'exercice supportable pour le porte-monnaie communal.

Le PCS est satisfait que le Conseil communal ait réorienté sa politique d'achat de courants électriques, en optant pour l'achat de 100 % de courant électrique renouvelable dès 2012, comme le demandait un postulat déposé ce printemps par M. P.-O. Nobs. Dans son postulat, ce dernier souhaitait que, sur dix ans, la Commune remplace le courant d'origine nucléaire par 50 % d'hydraulique et par 40 % de 'naturemade star'. Aujourd'hui, le Conseil communal prévoit de le faire en une année avec des taux de 75 % d'hydraulique et de 25 % de 'naturemade star'. Nous félicitons le Conseil communal de cette décision.

Nonobstant, nous savons que les années à venir ne nous incitent guère à la gaieté. La précarisation des couches les plus défavorisées menace. La Commune, soutenue par le Conseil général, se doit de maintenir, voire de renforcer, son rôle de garante du lien social. Dans cette perspective, nous nous félicitons de ce que le budget 2012 prévoit de renforcer l'offre de places dans les crèches et de ce que l'effectif du service des Tutelles soit renforcé de 2,2 équivalents plein-temps, afin d'assurer un suivi optimal des usagers, mais également des conditions de travail saines. Nous attendons la même attention envers le service de l'Aide social.

Pour ce qui est de l'aide aux associations, sous la rubrique 1040.365.10 : 'Aide et prévoyance sociale', nous avons déjà eu l'occasion de déplorer une première baisse en 2009, puis une deuxième en 2010 du soutien financier apporté à "Solidarité femmes". En 2012, le lien se distend encore. En 2003, sauf erreur, ce lien avait été rompu avec une autre

Séance du 12 décembre 2011

association de femmes, 'Espace femmes', sans grandes explications. Quid de la politique de la Ville en faveur des femmes en difficulté ? Nous sommes, en revanche, satisfaits que l'engagement d'un ou d'une délégué(e) à l'intégration à 50 % soit prévu en 2012. Dans ce domaine, le lien social sera ainsi cultivé.

Nous regrettons, en revanche, que d'autres associations sociales qui accomplissent un travail considérable auprès des habitants de cette ville n'aient droit qu'à des refus polis. Le temps est certes aux économies, mais les associations sont là, proches des gens qui ont besoin d'aide, de conseils, associations qui restent parfois les seules interlocutrices de ces personnes. Mais, nous le savons, la marge de manœuvre de la Commune est réduite et les consignes sont claires : 'Economiser'. Quand aux dépenses liées, en particulier celles pour l'Agglomération, nous prions le Conseil communal de chercher des solutions pour que la Commune ait un certain droit de regard, sinon de décision.

Le Conseil communal nous présente un budget qui, avec un déficit de 1'087'946 francs, manque de peu l'équilibre. Mais il s'agit d'un budget clair, transparent, sans subterfuges ou jongleries comptables qui permettraient d'éviter de trébucher, de faire meilleure façon. S'abstenir ou, pire, refuser ce budget de fonctionnement 2012 relèveraient, à notre sens, d'un pur artifice politique ou du déni total des efforts entrepris par le Conseil communal depuis 2007 pour réduire les charges de la Ville.

Dans le domaine des investissements, il faut éviter des rallonges intempestives pour de grands projets. Nous recommandons à la Commune d'éviter de répéter ce genre d'exercice. Pour le reste, le groupe chrétien-social acceptera tous les investissements présentés avec le budget.

Avant de terminer, nous tenons à saluer l'esprit de la nouvelle Commission financière, néophyte peut-être, compétente sûrement, et surtout constructive.

C'est avec ces quelques considérations, le groupe chrétien-social adoptera sans surprise les budgets 2012."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, émettra quelques commentaires, suite aux diverses interventions qui viennent d'être faites.

"A Mme S. Daguët, j'aimerais faire remarquer que, certes, les recettes de la Commune progressent, mais que c'est aussi le cas des charges, et en particulier de certaines dépenses liées sur lesquelles nous n'avons aucune maîtrise et aucune marge de manœuvre. Un seul exemple : en 2012, la participation de la Commune de Fribourg pour l'école enfantine et l'école primaire augmentera de 450'000 francs par rapport à l'année en cours, uniquement du fait de la mise en place de la deuxième année d'école enfantine sur l'ensemble du canton. En vertu du principe de solidarité par le biais du pot commun, la Ville doit participer à cette charge. C'est un exemple; il en est d'autres, mais il me paraît intéressant de relever ce cas.

Le Conseil communal partage entièrement les préoccupations du groupe démocrate-chrétien quant aux dépenses pour

Séance du 12 décembre 2011

l'Agglomération. Les dépenses de fonctionnement de cette institution ne sont pas un réel problème, même si elles représentent au total un montant de 21 millions de francs, essentiellement pour les transports. La Ville de Fribourg en assume une très large part. En revanche, comme en a fait état, déjà lors de la séance du mois de novembre, M. A. Sacerdoti, se pose le problème des futurs investissements décidés par l'Agglomération. Il y a là effectivement un véritable problème.

Nous serons très vigilants. Les membres du Conseil communal ont d'ores et déjà fait des efforts considérables pour réduire le plus possible ces investissements. Nous vous tiendrons informés de l'évolution des choses dans ce domaine des investissements de l'Agglomération.

Je remercie M. E. Moussa d'avoir relevé qu'entre 1997 et 2003, un seul budget présentait un déficit inférieur à 6 millions de francs. Il s'agit de celui de 1998. A l'époque, il ne s'agissait pas d'un Conseil communal avec 'une majorité dépensière' de gauche. Le Conseil communal est tout à fait conscient du déficit existant en matière de gestion administrative de la culture au sein de la Commune. Nous savons qu'il s'agit d'une question qui préoccupe les milieux culturels. Nous aimerions vraiment rassurer tous ces milieux, en leur disant que nous avons fait le maximum pour combler le vide qu'il y a eu durant un certain temps. Nous avons intensément œuvré pour trouver un successeur au chef de service. Nous nous dirigeons vers une augmentation des moyens humains, même si nous n'avons pu concrétiser les choses pour l'heure. Quand il était là, ce chef de service ne travaillait qu'à raison de 40 % pour défendre les intérêts de la Ville de Fribourg.

En réponse au groupe des Verts, j'adresse aussi mes remerciements au Père Noël. Je voudrais surtout leur dire que la création d'un poste de délégué au développement durable est certainement fort judicieuse, mais qu'il faut patienter. Nous allons examiner la situation. Comme nous aurons désormais un délégué à l'intégration, nous intégrerons probablement également un délégué au développement durable, mais il faudra patienter un petit peu. Au sujet du Gîte d'Allières, je me dois de préciser que ce Gîte n'est pas déficitaire. Certes, il ne fait pas de grands bénéfices, mais il tourne. En revanche, la Commune de Fribourg doit procéder à des amortissements sur les investissements réalisés dans ce bâtiment. Ces amortissements se montent régulièrement à 31'000 francs par année pour les travaux qui ont été réalisés dans ce Gîte d'Allières. Celui-ci est un élément important, tant pour la station de la Berra que pour les écoles de la ville, dont les classes ont la possibilité de skier gratuitement sur ces pentes de la Berra.

A M. S. Peiry, je dirai que nous sommes, bien sûr, une majorité dépensière, mais une majorité dépensière qui a redressé les finances de la Ville depuis 2007. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons dû travailler très dur, et dans des conditions très difficiles, pour redresser une situation qui était très catastrophique au moment où nous avons repris les finances de cette Commune. La Directrice des Finances vous l'affirme sincèrement : nous avons fait, au niveau du Conseil communal, un immense travail. Vous n'êtes pas prêt à le reconnaître, je le regrette. Il n'empêche que la Ville de Fribourg va enfin pouvoir recueillir les fruits de cette nouvelle situation.

Séance du 12 décembre 2011

J'en viens à l'intervention de M. V. Jacquat qui s'est référé à l'article 87, alinéa 3 de la loi sur les communes. Encore aurait-il fallu lire cette disposition dans son intégralité, puisqu'elle dit : 'Le budget de fonctionnement doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 %, la commune doit hausser les taux de ses impôts.' Ce n'est pas pour rien que cette seconde phrase est ajoutée, ne serait-ce que parce que les communes sont le dernier échelon des trois échelons de la structure étatique de notre pays. La Commune est le seul échelon qui ne peut pas reporter une partie de ses charges sur un autre échelon. Ce n'est donc pas pour rien que cette dernière disposition a été introduite. Si, comme peut le faire l'Etat, il est possible de reporter des charges sur une collectivité inférieure, il est facile d'avoir un budget équilibré. Je pense que le Canton le fait joyeusement, mais nous aimerions bien, de temps en temps, qu'il assume ses responsabilités. Nous nous réjouissons d'avoir un Vert au Conseil d'Etat, parce que les choses iront peut-être mieux dans ce domaine. J'aimerais aussi rappeler à M. Jacquat que nos recettes sont calculées en fonction des données de l'Etat. Nous n'inventons pas ces données. Nous ne les modifions pas. Nous ne les augmentons pas. Nous nous en tenons depuis de nombreuses années à la même ligne et nous veillons à la conserver. Cette ligne est crédible et cohérente. Ce n'est donc pas aujourd'hui que pour des considérations d'équilibre budgétaire, nous allons en changer. Cette ligne est l'élément essentiel pour garantir la poursuite et la cohérence de notre politique financière."

Vote sur la demande de renvoi.

L'entrée en matière étant acquise de plein droit, il est immédiatement procédé au vote sur la demande de renvoi du budget.

La demande de renvoi du budget de fonctionnement 2012 de la Commune présentée par le groupe libéral-radical est rejetée par 53 voix contre 11 et 3 abstentions.

EXAMEN DE DETAIL

Le Président rappelle certaines dispositions légales et réglementaires concernant le budget, parce qu'il n'y a pas que l'article 87 de la loi sur les communes qui concerne le budget. Selon l'article 88, alinéa 3 LCo, "Les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposé par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement.". Cela signifie que lorsqu'une proposition d'augmentation de dépense est faite, il faut proposer simultanément la couverture de ce dépassement. Ainsi, le Conseil général doit-il, le cas échéant, prendre deux décisions, à savoir l'augmentation de la charge et celle portant sur la compensation. Ce mode de faire respecte la simultanéité des décisions. Selon l'arrêté du Préfet de la Sarine, du 17 juin 1992, les propositions de compensation ne peuvent toucher que les rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. En d'autres termes, les compensations doivent être trouvées dans des chapitres qui n'ont pas encore été traités, en aucun cas le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre déjà accepté par l'assemblée. Aussi, si vous souhaitez, par exemple, augmenter un poste au chapitre du Service culturel et que vous souhaitez trouver une compensation sous le chapitre de la Police locale, vous devez présenter votre proposition sous la Police locale. Si vous attendiez de le faire sous le Service culturel, il serait trop tard.

Séance du 12 décembre 2011

Selon l'article 42, alinéa 2 LCo, vous devez déposer vos amendements par écrit. Des feuilles spéciales sont mises à votre disposition à cette fin. Les amendements non déposés par écrit ne seront pas pris en considération. Je vous prie de toujours indiquer le numéro complet des rubriques budgétaires touchées.

I. ADMINISTRATION GENERALE

Pas d'observations. Adopté.

II. FINANCES

Le point ci-après donne lieu à discussion :

210.401.01 : Impôt sur le bénéfice

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'exprime comme suit :

"J'ai constaté que les recettes provenant de l'impôt sur le bénéfice sont uniquement calculées en fonction des informations données par le Canton. Je me demande s'il y a eu une réflexion particulière au sein du Conseil communal pour soit attirer de nouvelles entreprises, soit pour les accueillir, afin de dynamiser ce poste de recettes et ne pas se contenter d'attendre les retombées fiscales de la politique économique de l'Etat."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise ce qui suit :

"Le produit de l'impôt sur le bénéfice fait effectivement l'objet d'une estimation de la part du Canton. Toutefois, cette estimation est ensuite pondérée par le Conseil communal en fonction de la situation des sociétés sises en ville de Fribourg. Bien entendu, cette pondération prend en compte la conjoncture économique actuelle, mais aussi l'apport de la promotion économique de l'Agglomération pour notre ville, même si, jusqu'à présent, nous nous sommes essentiellement focalisés sur la situation de Cardinal qui nous a quelque peu pris de court. Nous pourrions désormais développer notre travail de recherche de sociétés et d'entreprises intéressantes notamment du point de vue fiscal. Il faut, en effet, être conscient que la proportion du produit de l'impôt sur le bénéfice dans nos recettes est inférieure de moitié à celle de l'Etat."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, ajoute ce qui suit :

"M. L. Dietrich pose en fait deux questions. La première c'est de savoir comment est calculé l'impôt sur le bénéfice. Sur ce point, que l'entreprise soit sise sur le territoire de la ville de Fribourg ou dans une autre commune du canton n'a pas d'importance dans la mesure où, en application de la loi sur les impôts, les estimations initiales sont déterminées par l'Etat. Depuis une révision importante de cette législation, intervenue il y a déjà quelques années, il n'y a plus d'intervention directe des communes de manière générale dans les taxations. Le calcul de l'impôt est fait au niveau cantonal, puis est transmis aux communes. Voilà pour l'aspect technique. Ce fait explique pourquoi la Direction des Finances établit ses propres estimations en se fondant sur les chiffres de l'Etat, même s'il y a ensuite un certain décalage en fonction des données spécifiques à la Ville."

Séance du 12 décembre 2011

Le second volet de la question de M. Dietrich concerne tout l'aspect de la Promotion économique, j'imagine. Comme vous le savez, la Promotion économique a été transférée de la Ville et du Réseau économique du Grand Fribourg à l'Agglomération, depuis que celle-ci existe. Nous avons connu, si je puis m'exprimer ainsi, quelques péchés de jeunesse, dans la mesure où la personne responsable de la Promotion économique nous a quittés. Il s'en est suivi un 'trou' pendant quelques mois. Une personne vient de reprendre cette fonction au mois de juillet. Je crois pouvoir dire que dès l'instant où cette personne a pu s'atteler à sa tâche, nous avons constaté une énorme différence en matière de promotion, non seulement au niveau de l'Agglomération, mais aussi en ce qui concerne la ville. Vous savez aussi bien que moi que toutes ces interventions dans le domaine économique ne sont pas toujours couronnées de succès du jour au lendemain. Mais je peux vous affirmer que la personne responsable au niveau de l'Agglomération se donne corps et âme pour parvenir notamment à d'excellentes relations avec la Promotion économique du Canton."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

III. ECOLES

Le point ci-après donne lieu à discussion :

300.308.00 : Honoraires d'interprètes

Herr Pius Odermatt (SP) erklärt :

"Die Frage, die ich hierzu habe ist, was sind die Gründe für diese Senkung der Kosten und wer übernimmt diese Uebersetzungen ? Sind das ausgebildete und zertifizierte Leute ? Können sie gewährleisten, dass es nicht Kinder sind, die in ihrer eigenen Angelegenheit Uebersetzungen leisten müssen für ihre Eltern. Eine nicht professionelle Uebersetzung würde langfristig Schaden verursachen und dementsprechend auch Kosten."

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, déclare ce qui suit :

"Je peux vous rassurer, M. P. Odermatt, ces traductions sont confiées à des professionnels, puisque c'est Caritas qui s'en charge. C'est donc Caritas qui nous adresse les frais de traduction, sauf pour les traductions en turc, puisque nous disposons au sein de l'Administration, d'une personne qui s'occupe de l'intégration des familles migrantes et qui est turque. C'est cette personne qui se charge des traductions en turc. Pour le reste, les traductions sont confiées à Caritas. Si ce poste de charge a diminué, c'est tout simplement en fonction des factures qui nous sont adressées par Caritas. Si nous avons moins besoin de traductions, les coûts diminuent. Ce poste évolue donc uniquement au gré des besoins."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 12 décembre 2011

V. GENIE-CIVIL ET CADASTRE

Pas d'observations. Adopté.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

Le point ci-après donne lieu à discussion:

601.301.00 : Traitements (des services généraux)

Développement durable

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise ce qui suit :

"Une toute petite remarque pour rassurer M. F. Ingold et pour jouer au Père Noël. Dans le classeur du budget détaillé qu'ont reçu notamment les membres de la Commission financière, figure un commentaire disant 'y compris demi poste pour développement durable et environnement pour six mois'. Autrement dit, le Conseil communal a arrêté le principe de l'engagement d'une personne. Toutefois, comme cette décision a été prise relativement tard et que le cahier des charges n'avait pas encore été arrêté dans le détail, il a été convenu d'engager cette personne pour six mois. Cela signifie que la décision d'engager quelqu'un mandaté pour le développement durable est prise – je crois que j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans cette enceinte – et que cette personne entrera en fonction dans la seconde moitié de l'an prochain."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

VII. INFORMATIQUE

Pas d'observations. Adopté.

VIII. SERVICE CULTUREL

Pas d'observations. Adopté.

IX. SPORTS

Le point ci-après donne lieu à discussion :

917.427.00 : Loyer et location (de la halle omnisports de Saint-Léonard)

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'exprime comme suit :

"Je constate que le produit des loyers et locations de cette salle omnisports ne représente que les 16 % des charges. Je suis surpris que les montants encaissés comme loyers et locations pour cette salle soient si faibles. Je me demande dès lors si vous avez prévu de dynamiser l'exploitation de cette salle et ainsi d'accroître les recettes de cette installation. La plupart des autres infrastructures ont un taux de couverture des charges de l'ordre de 50 %."

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, répond comme suit :

Séance du 12 décembre 2011

"Comme nous le savons tous, les deux principaux utilisateurs de cette halle omnisports sont les deux clubs de basketball, principalement le Fribourg Olympic et, dans une moindre mesure, Elfic. Une convention a été passée avec ces deux clubs, convention qui règle notamment la question de la location dont s'acquittent ces clubs. Il faut ajouter qu'avec le HC Fribourg Gottéron, ces deux clubs sont presque les seuls à devoir payer une redevance pour l'utilisation de nos équipements sportifs. Tous les autres clubs n'ont pas à s'acquitter d'une location pour utiliser une halle de sport. Nous encaissons ainsi déjà une recette de la part de ces deux clubs.

Pour le reste, ce n'est pas pour rien que nous avons baptisé cette halle omnisports et non halle de basketball, parce que nous nous efforçons d'attirer d'autres utilisateurs. Cette année, nous avons ainsi accueilli un championnat de karaté, ainsi que d'autres manifestations. Nous nous efforçons activement de remplir le plus possible cette salle, compte tenu des coûts d'exploitation élevés, coûts qui demeurent les mêmes, que la salle soit occupée à 80 ou 100 %. C'est donc un souci pour nous de veiller à ce que cette salle soit utilisée pour d'autres manifestations ou par d'autres clubs."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

Pas d'observations. Adopté.

XI. AIDE SOCIALE

Pas d'observations. Adopté.

XII. TUTELLES ET CURATELLES

Pas d'observations. Adopté.

XIII. AGGLOMERATION

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après :

"J'aimerais simplement rappeler que, contrairement à ce que certains ont prétendu, le pouvoir d'intervention de la Ville de Fribourg au sein de l'Agglomération est relativement limité, puisque, alors que notre Commune assume un peu moins de la moitié des charges de fonctionnement et un peu plus de 70 % de celles pour la mobilité (les TPF), la Ville ne dispose que de 3 membres sur 12 au sein du comité et de 16 délégués sur 55 au sein du conseil d'Agglomération. Nous ne disposons donc en aucune façon à nous tout seuls de la majorité au sein de ces instances de l'Agglomération."

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

XIV. CLASSIFICATION PAR NATURES

Pas d'observations. Adopté.

Séance du 12 décembre 2011

B. DES SERVICES INDUSTRIELS

Discussion générale

M. Thierry Steiert, Président des Services industriels, s'exprime comme suit :

"Le budget d'exploitation des Services industriels est une nouvelle fois bénéficiaire. Ce n'est pas une surprise. En effet, après l'attribution d'un montant de 140'000 francs à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau, il se solde par un excédent de recettes de 58'980 francs. Ce résultat témoigne de la santé financière des Services industriels, puisqu'il est obtenu après la diminution des ventes d'eau, suite à la fermeture de la Brasserie du Cardinal, ainsi qu'en dépit de la baisse du prix de l'eau de 10 centimes par m³, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 déjà.

C'est avec ces quelques considérations que je vous invite à accepter le budget d'exploitation des Services industriels."

Rapport de la Commission
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après :

"Le budget de fonctionnement des Services Industriels se présente comme suit:

<i>Total des produits</i>	<i>Fr.</i>	<i>13'600'780,--</i>
<i>Total des charges</i>	<i>Fr.</i>	<i>13'541'800,--</i>
<i>Excédent des produits</i>	<i>Fr.</i>	<i>58'980,--</i>

La Commission financière a examiné avec soin les différentes rubriques des SI et n'a pas de remarques particulières. Elle recommande néanmoins aux SI d'envisager une adaptation de leur comptabilité aux normes en vigueur pour les communes. Cela permettrait d'avoir une meilleure lisibilité dans les comptes et faciliterait la comparaison avec les comptes de la Commune.

La Commission financière a accepté, à l'unanimité des membres présents, le budget de fonctionnement des Services Industriels pour 2012, et propose au Conseil général de faire de même."

Le budget d'exploitation des Services industriels n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Pause

Les débats sont interrompus pour une pause à 21.15 heures et reprennent à 21.25 heures.

Séance du 12 décembre 2011

**7. Examen du budget
des investissements
2012**

A. DE LA COMMUNE

Discussion générale

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, déclare ce qui suit :

"La totalité des charges d'investissements est de 71'589'000 francs qui se répartissent comme suit :

- 33'929'000 francs pour la catégorie I;
- 12'480'000 francs pour la catégorie II;
- et 25'180'000 francs pour la catégorie III.

Les investissements de la catégorie I dont le détail figure en page 22 du message n'appellent pas de commentaires supplémentaires. Quant aux investissements de catégorie II, ils feront, dans quelques instants, des décisions spécifiques de votre part. Enfin, pour les investissements de catégorie III, vous serez saisis en cours d'année de messages particuliers qui vous permettront de prendre une décision en toute connaissance de cause."

Rapport de la Commission
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la déclaration ci-après :

"La Commission financière a examiné avec attention l'imposant programme d'investissement de la Ville d'un montant total de près de 72 millions de francs pour 2012. Si l'on déduit le montant des investissements en catégorie III sur lesquels le Conseil général aura l'occasion de se prononcer l'année prochaine, nous devons prendre position ce soir sur un programme comprenant vingt-neuf nouvelles propositions d'investissement en catégorie II, dont une relative aux SI. Les besoins en liquidités pour financer ces projets sont estimés à près de 22 millions de francs. Il s'agit là d'un programme ambitieux, auquel la Commission financière a souscrit.

La Commission financière a approuvé, à l'unanimité des membres présents, les budgets d'investissement de la Ville et des Services Industriels, et propose au Conseil général de faire de même.

Permettez-moi d'adresser, au nom de la Commission financière, mes remerciements au Conseil communal, aux Chefs de service et aux collaborateurs pour leur engagement de tous les instants. Un merci particulier à M. A. Pillonel, qui a rapidement rédigé les procès-verbaux et a guidé la Commission financière dans ce premier exercice budgétaire. Je remercie, pour terminer, tous mes collègues de la Commission financière de l'esprit très constructif dans lequel nous avons mené nos débats ces dernières semaines."

Rapport de la Commission de
l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, fait la déclaration ci-après :

"La Commission de l'Edilité s'est penchée sur le budget des investissements 2012 lors de sa séance du 30 novembre 2011. Elle a examiné avec attention et intérêt toutes les positions de ce budget d'investissement de la Ville de Fribourg, ainsi que des Services industriels.

Séance du 12 décembre 2011

Les éléments de ce budget d'investissement ont été présentés et défendus par M. J. Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité, accompagné des responsables et chefs des secteurs intéressés.

Au nom de la Commission, je tiens à remercier toutes les personnes en question de leur collaboration et de toutes les réponses aux questions posées et débattues. Je tiens également à exprimer ici toute la gratitude de la Commission à M. P. Dreyer, Ingénieur de Ville depuis de nombreuses années et à lui souhaiter le meilleur à l'occasion de son prochain départ à la retraite.

Dans l'ensemble, la Commission de l'Edilité est très satisfaite du message. J'aimerais surtout souligner l'excellente qualité, unanimement appréciée, du rapport concernant le renouvellement de l'éclairage public. Quant aux positions récurrentes, qui reviennent chaque année, une meilleure vue d'ensemble serait parfois souhaitable. Nous pensons notamment au crédit investi chaque année pour les collecteurs d'eau usée, pour la mise à jour de la station d'épuration ou encore pour les mesures de modération du trafic et d'assainissement pour la protection contre le bruit. Il est, en effet, parfois difficile de comprendre où l'on se situe. Quelle part d'investissement a-t-elle déjà été réalisée et que reste-t-il à faire ? En pareil cas, une récapitulation graphique ou chiffrée serait sans doute fort utile.

En résumé, la Commission de l'Edilité a accepté tous les investissements et recommande au Conseil général d'en faire de même. Je me permettrai de revenir sur l'un ou l'autre investissements lors de l'examen de détail."

Rapport du groupe socialiste

M. Christoph Allenspach (PS) s'exprime dans les termes ci-après :

"Pour le groupe socialiste, les investissements de la catégorie II correspondent à une nécessité, d'une part pour maintenir les infrastructures existantes et d'autre part pour rattraper des retards qui, parfois, sont considérables. Cette première catégorie, dont font partie la nouvelle étape de la décharge de Châtillon, l'entretien de la STEP ou la rénovation de bâtiments ne pose pas de problèmes, à l'exception du remplacement d'un camion. Sur ce dernier point, un membre de notre groupe interviendra lors de l'examen de détail.

Suit un second type d'investissement. Parmi ceux-là, figure le crédit pour le renouvellement de l'éclairage public. Le groupe socialiste se réjouit que les économies réalisées soient beaucoup plus importantes que celles prévues initialement dans l'étude du Groupe E, et qui seraient encore de référence dans le message concernant le budget de 2010. Les doutes émis par certains de nos membres à l'époque apparaissent aujourd'hui justifiés. Concernant les mesures de modération du trafic et en faveur de la sécurité des piétons et des cyclistes, nous sommes très satisfaits de l'apparition d'une nouvelle rubrique 620.501.19 : 'Espaces publics/routiers : études et aménagements (50'000 francs)'. Il faut encore ajouter que ces crédits d'investissement de la Commune sont complétés par les crédits d'investissement de l'Agglomération. Celle-ci a inscrit à son budget 2012 – adopté il y a quand même déjà un mois – un million de francs pour des projets touchant la mobilité. Reste encore simplement à spécifier les réalisations à venir, suite à l'approbation du programme d'Agglomération II.

Séance du 12 décembre 2011

Pour le groupe socialiste, il y a deux dossiers d'investissement de catégorie II qui apparaissent comme incomplets et qui sont donc insatisfaisants en l'état. Le premier de ces dossiers est celui des mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit. Nous apprenons, au détour d'une phrase, que les services communaux sont encore en phase d'expérimentation de ces mesures. C'est fort étonnant, quand on sait que la Confédération a annoncé, il y a déjà très longtemps, aux communes que l'ensemble du réseau routier devrait être assaini avant 2018. Sur ce point, le message est ainsi lacunaire. Nous acceptons néanmoins le crédit sollicité, parce que M. le Directeur de l'Edilité, ainsi que l'Ingénieur de Ville désigné, nous ont confirmé qu'un rapport complet sera établi pour l'automne 2012. Nous attendons ce rapport avec impatience. Pour nous, la meilleure des protections contre le bruit ne sera certainement pas la construction de murs antibruit, mais passera par des mesures plus efficaces de modération et de réduction du trafic motorisé individuel.

Notre second souci est sans doute le plus sérieux. Il concerne l'état de la révision du plan d'aménagement local. Ce processus de révision n'avance pas, malgré les crédits que nous avons déjà accordés jusqu'à présent. On ne connaît même pas encore, à l'heure actuelle, les grandes lignes de ce document. Certes, la procédure parallèle d'élaboration du plan directeur d'Agglomération a ralenti ce processus, mais les choses traînent maintenant depuis sept ou huit ans. Force est de constater qu'il ne se passe pas grand-chose sur ce front. Rappelons que le Canton demande l'adaptation de ce PAL, suite à la révision de la loi sur l'aménagement et les constructions. Le terme de ces adaptations est 2015. Nous ne savons pas encore comment nous parviendrons à respecter ce délai.

Pour cette année, le groupe socialiste acceptera le crédit sollicité, mais il demande d'ores et déjà que pour l'an prochain, un message beaucoup plus exhaustif, si possible indépendant de celui du budget, soit présenté au Conseil général. Ce message devra notamment nous indiquer dans le détail les étapes de la planification de cette révision du PAL, ainsi que les montants à investir."

Rapport du groupe DC/VL

M. Georges Rhally (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert-libéral soutiendra en tous points le budget d'investissement de l'année 2012.

Bien que celui-ci soit d'une ampleur considérable, comparé à toutes les années précédentes, bien qu'il augmente de manière importante la dette de notre Commune pour la décennie à venir, il ne fait que refléter nos décisions : réalisation de la salle de spectacle, achat du terrain de Cardinal, construction du nouveau CO de langue allemande et agrandissements des écoles du Botzet et de la Heitera.

A ces quelques points importants, le Conseil communal souhaite ajouter prochainement des dépenses non négligeables concernant les mesures d'accompagnement liées à la construction du pont de la Poya, ainsi que l'acquisition et la transformation d'un immeuble à la Vignettaz et enfin, toute une série de décisions utiles et nécessaires à la bonne gestion de notre Ville de Fribourg.

Evoquons succinctement les points suivants :

Séance du 12 décembre 2011

- *Les mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit liées au sens unique de la gare continuent de coûter cher à la communauté. Le premier crédit s'est avéré insuffisant pour couvrir l'assainissement prévu. Il s'en est donc suivi un second pour 2012 qui sera suivi d'un troisième en 2013. Espérons que ces trois tranches de salami permettront de terminer tous les travaux avant l'ouverture du pont de la Poya.*
- *Le remplacement de trois véhicules, sur un parc automobile de plus de 50 engins, est mûrement réfléchi et se base sur un inventaire et une analyse détaillée de divers critères comme, par exemple, le kilométrage et l'état de santé de chaque véhicule. Cet inventaire, distribué à la Commission de l'Edilité, précise aussi les remplacements à prévoir ces prochaines années. C'est un bon exemple d'une planification des investissements nécessaires à moyen et long termes.*
- *Il en est de même du remplacement progressif de l'éclairage public. L'inventaire détaillé de toutes les lumières de la ville, je parle de celles qui brillent la nuit, permet une planification judicieuse qui nous incite à délaissier les vapeurs de mercure au profit des produits moins nocifs mais aux noms tout aussi évocateurs comme 'cosmo-WHITE' ou encore LED. Les économies en électricité, déjà réalisées ou à venir, nous font planer.*
- *Un autre point, plus terre à terre, est l'agrandissement de la décharge de Châtillon. La vitesse de remplissage des aires de stockage, pour les détritux mixtes d'une part et les mâchefers d'autre part, ne peut se coordonner. D'où la nécessité d'aménager une seconde aire de stockage pour les résidus de la SAIDF. Le coût de cet investissement est très élevé, mais le bénéfice que la Ville peut en tirer l'est encore plus. Sans mâcher les mots, nous remarquons qu'il est tout à fait réjouissant que notre Commune ait cette poule aux œufs d'or. Un peu moins reluisant peut-être, le fait que cet apport de richesse provienne des détritux de Fribourg et d'ailleurs.*
- *Autre point important, l'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux usées. Une certaine quantité de mise à niveau de couvercles et de grilles et, surtout, des travaux lourds à la route des Daillettes et sous la future galerie couverte dans le secteur Saint-Léonard. Remarquons que le réseau des collecteurs de la ville de Fribourg est majoritairement en système unitaire, c'est-à-dire que les eaux usées et les eaux pluviales sont mélangées. Comme à la route des Daillettes, la séparation des eaux devrait être un but à atteindre sur l'ensemble du territoire et ne pas rester un miracle de l'Ancien Testament.*
- *Liée à cela, la station des Neigles doit renouveler ses installations de déshydratation des boues d'épuration. Le coût du remplacement des centrifugeuses pourrait donner le tournis. Mais notre administration s'attend, en contrepartie, à des économies sur le transport et les taxes d'incinération de la SAIDF. Qu'il en soit donc ainsi !*

Pour conclure, notons que le Conseil communal prévoit pour cette prochaine année 2012, un déficit d'un peu plus d'un million de francs. C'est, semble-t-il et pour ainsi dire, le meilleur déficit de cette décennie.

Séance du 12 décembre 2011

Mais nous avons remarqué que depuis 2007, les déficits annoncés se sont tous transformés, au final et par miracle, en bénéfiques.

Nous comptons sérieusement que cet exercice 2012 suivra la même direction et se terminera aussi, au printemps 2013, par un excédent de recettes pour le bien de la Commune et pour le bien d'une future fusion."

EXAMEN DE DETAIL

Aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est dès lors immédiatement procédé à l'examen de détail du budget des investissements 2010 de la Commune.

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

1.	612.503.53	<u>Ecole du Botzet : agrandissement de 8 salles - crédit d'études</u>	Fr.	590'000,--
2.	612.503.65	<u>Ecole de la Heitera : agrandissement de 11 nouvelles salles - crédit d'études</u>	Fr.	790'000,--
3.	612.503.76	<u>DOSF, construction d'un nouveau CO : crédit d'études</u>	Fr.	4'200'000,--
4.	618.503.23	<u>Werkhof : aménagement voté le 27 avril 2009</u>	Fr.	1'500'000,--
5.	618.503.27	<u>Salle de spectacle : montant brut</u>	Fr.	14'000'000,--
6.	620.501.17	<u>Achat du terrain de Cardinal</u>	Fr.	12'500'000,--
7.	1030.521.01	<u>Extension Hôpital cantonal (Bertigny III) voté le 18 décembre 2007</u>	Fr.	349'000

Pas d'observations. Inscrits.

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

1.	110.506.05	<u>Remplacement du système de timbrage et des badges</u>	Fr.	150'000,--
----	------------	--	-----	------------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 150'000 francs pour le remplacement du système de timbrage et des badges est accepté par 66 voix, sans opposition, ni abstention.

Séance du 12 décembre 2011

2. 420.506.23 PPS – extension du réseau des bornes hydrantes Fr. 100'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour l'extension du réseau des bornes hydrantes est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention.

3. 420.506.24 Achats de nouvelles tenues contre le feu Fr. 155'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 155'000 francs pour l'achat de nouvelles tenues "feu" pour le bataillon des sapeurs-pompiers est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention.

4. 430.501.03 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux roues, transports publics Fr. 100'000,--

Discussion

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"Il s'agit typiquement d'une demande de crédit d'investissement qui revient à chaque exercice depuis plusieurs années. Nous aimerions bien connaître, à l'avenir, l'ampleur des efforts consentis. Autrement dit, nous souhaitons disposer d'une vue d'ensemble qui serait vraiment la bienvenue."

M. Jean-Noël Gex (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le groupe libéral-radical demande le transfert de cet investissement en catégorie III. Il existe effectivement un certain flou sur les montants investis à long terme dans ce domaine. Lorsqu'on voit les mesures de modération du trafic mises en place à la Neuveville, dans le cadre de la création de la zone 30, force est de constater qu'il ne s'agit vraiment pas de travaux de qualité extraordinaire. C'est du provisoire qui dure depuis trop longtemps."

Nous demandons la présentation d'un message clair pour voir un petit peu où l'on va avec ce type d'investissement."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, s'exprime comme suit :

"Pour répondre à M. S. Rück, nous pouvons tout à fait étoffer les explications données par rapport aux sommes utilisées l'année

Séance du 12 décembre 2011

précédente. En revanche, pour la projection sur l'année suivante, il est beaucoup plus difficile de dire quelle part des 100'000 francs demandés sera consacrée à la promotion du vélo, aux vélos électriques ou à d'autres mesures de ce type. L'affectation de ce montant global dépend aussi de l'évolution d'autres dossiers, comme celui des zones 30 ou d'autres mesures de modération prises dans un autre cadre. Il faut être conscient qu'on ne peut pas faire grand-chose avec cette somme de 100'000 francs. Il s'agit de financer des mesures très ponctuelles, comme l'installation de 'petits gendarmes couchés en plastique' ou d'autres choses de ce genre... Ce crédit ne sert pas à réaliser des travaux lourds, travaux qui relèveraient alors du Génie Civil.

Le renvoi de cet investissement en catégorie III, demandé par le groupe libéral-radical, ne serait pas forcément constructif. Si vous voulez améliorer la qualité des mesures de modération, il ne faut pas transférer ce crédit d'investissement en catégorie III, mais le quintupler."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, rappelle que celle-ci a accepté ce crédit d'investissement en catégorie II.

Vote

Opposée à la proposition de M. Jean-Noël Gex de transférer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal d'allouer un crédit de 100'000 francs pour des mesures de modération de trafic, de sécurité et sur le chemin de l'école, en faveur des piétons, des deux-roues et des transports publics l'emporte par 57 voix contre 10. Il n'y a pas d'abstention.

5. 430.506.12 Système de prêt de vélos Fr. 100'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs en faveur du système de prêt de vélos est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention.

6. 520.501.98 Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare Fr. 800'000,--

Discussion

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, déclare ce qui suit :

"Dans ce cas également, il s'agit typiquement d'un dossier pour lequel nous souhaitons, comme l'a déjà déclaré M. C. Allenspach, disposer d'une vue d'ensemble. On nous a promis la présentation d'un tel document pour l'année prochaine. On constate que l'assainissement des coffres, qui est nécessaire pour la pose du revêtement phonoabsorbant renchérit considérablement toutes ces mesures. Nous aimerions donc

Séance du 12 décembre 2011

savoir dans quel sens on se dirige. Les montants nécessaires pour l'an prochain sont, il est vrai, annoncés.

La Commission s'est posée deux questions au sujet de ces mesures d'assainissement. Quelle est la durabilité de l'effet de ces revêtements phonoabsorbants qui, en tout cas au départ, font vraiment leurs preuves ? Quant à la seconde question, elle concerne la sécurité. Avec ces mesures, le trafic devient si calme que cela en devient presque dangereux pour certains usagers. Ne vaudrait-il dès lors pas la peine d'attendre quelques années et d'observer l'évolution des choses, avant de procéder à de grands investissements dans ce domaine des revêtements phonoabsorbants, revêtements qui sont fort coûteux ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, rappelle ce qui suit :

"Ces mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit sont indispensables et obligatoires, puisque, effectivement, la Confédération exige leur réalisation jusqu'en 2018. Vous avez certainement vu que le plan financier de la législature, qui figure à l'ordre du jour, contient pour les années prochaines toute une série de montants destinés à ce type d'assainissement.

Comme annoncé, nous nous sommes engagés à fournir le détail de ces mesures d'assainissement avec le budget d'investissement de l'an prochain, au moment où toutes les études auront été achevées. Pour l'instant, nous nous sommes bornés à indiquer des montants estimatifs pour chaque année, puisque nous savons d'ores et déjà que ces travaux devront être étalés dans le temps, non seulement pour des raisons financières, mais également de disponibilité des entreprises.

Quant au genre des mesures, il apparaît évident qu'on ne saurait que difficilement envisager la construction de murs antibruit qui boucheraient toute vue aux riverains des routes en question. On sait également que la pose de fenêtres isolantes du point de vue phonique coûte plus cher que ces revêtements phonoabsorbants. On constate aussi que ces revêtements phonoabsorbants évoluent d'année en année, voire de mois en mois. Nous faisons en sorte d'utiliser les techniques de dernier cri afin que ces aménagements puissent être utiles le plus d'années possible. Voilà ce que je peux dire en l'état et vous prie d'accepter cet investissement de catégorie II tel quel cette année. Nous reviendrons devant le Conseil général avec un message plus détaillé l'an prochain.

Vote

Le crédit de 800'000 francs destiné aux mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit en lien avec la mise en sens unique de l'avenue de la Gare est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention.

7. 520.506.11 Véhicules / remplacement Fr. 645'000,--

Discussion

Mme Manon Delisle (PS) s'exprime comme suit :

Séance du 12 décembre 2011

"J'ai une remarque au sujet du premier véhicule, le camion multilifts quatre essieux. Le Conseil communal propose de remplacer le véhicule actuel, de norme 02, par un véhicule qui correspondra à la norme antipollution euro 5. Il s'agit, certes, effectivement, de la norme actuelle, mais cette norme standard n'impose toutefois pas l'installation d'un filtre à particules. Or, nous nous trouvons aujourd'hui dans une phase de seuil, à la veille de l'introduction d'une nouvelle norme euro 6 qui sera obligatoire dès 2014. Mais, ce sont les derniers renseignements que j'ai obtenus après la séance de la Commission de l'Edilité, des véhicules respectant cette norme euro 6 peuvent d'ores et déjà être commandés. Selon les informations que m'a données le responsable à la Confédération pour ces questions d'émissions polluantes, on peut déjà acheter des véhicules répondant à la norme euro 6 chez Scania et chez Mercedes.

La différence entre cette nouvelle norme euro 6 et la norme euro 5 est marquée. Un véhicule répondant à la norme euro 6 est doté d'un excellent filtre à particules émettant deux à trois fois moins de particules, ainsi que d'un système DeNOx, c'est-à-dire de réduction des oxydes d'azote, qui est cinq fois plus performant que celui des véhicules répondant à la norme euro 5. En outre, pour soutenir la diminution d'émission des particules fines, la Confédération prévoit une réduction de la redevance poids lourd de 10 % pour les véhicules Euro 6, dès l'été 2012.

Je me demande, dès lors, pourquoi acquérir un modèle qui sera déjà démodé dans deux ans, alors que l'on peut acquérir aujourd'hui déjà un véhicule de technologie de pointe et propre. C'est la raison pour laquelle je vous propose, au vu des qualités techniques évidentes, que la Ville s'engage aujourd'hui déjà à acquérir un véhicule euro 6. S'il n'est pas possible pour la Commune de prendre cet engagement ce soir, je propose alors le transfert de cet investissement en catégorie III afin que le Conseil communal ait la possibilité de présenter un message contenant plus d'informations."

M. Pierre-Olivier Nobs (PCS) déclare ce qui suit :

"Le groupe chrétien-social soutiendra la proposition de notre collègue, Mme M. Delisle."

M. Pius Odermatt (PS) s'exprime comme suit :

"J'ai aussi une requête à adresser au Père Noël. Elle concerne la grande balayeuse 'Beam'. Cet engin fait un bruit insupportable. Je subis ses hurlements tous les jours, du lundi au vendredi à 6 heures du matin, quand elle passe devant la Bibliothèque universitaire et cantonale. Même s'il s'agit d'un réveil très performant, je préférerais malgré tout qu'on retienne, parmi les critères de choix du nouveau véhicule, la faiblesse des émissions sonores.

J'ai du reste déjà abordé ce sujet dans cette enceinte. J'avais alors fait le constat que l'on s'en tient strictement à la planification des tours, quitte à nettoyer ou à 'poutzer' des routes qui ont déjà été 'poutzées' !"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit :

Séance du 12 décembre 2011

"Je puis assurer à Mme M. Delisle que le Conseil communal et le service du Génie civil ont toujours, ces dernières années, acquis les véhicules qui correspondaient le mieux aux normes les plus respectueuses de l'environnement possible, en fonction de l'évolution technique et des engins existants sur le marché. Cette politique se poursuivra à l'avenir.

Outre les raisons liées à la vétusté des véhicules et de la difficulté de trouver des pièces de rechange, l'un des buts du remplacement de véhicules, cette année comme les années précédentes, est évidemment le souci de substituer à des véhicules anciens ne respectant quasiment pas de normes antipollution, par des véhicules qui répondent aux derniers critères. Je me suis également renseigné après la dernière séance de la Commission de l'Edilité, même si je n'ai pas mené mes investigations aussi loin que Mme Delisle. Il est vrai, toutefois, que ce programme de remplacement de véhicules a été établi il y a déjà un certain temps et que les contacts ont été pris avec les fournisseurs potentiels, il y a plusieurs mois. C'est si vrai qu'en ce qui concerne la grande balayeuse, il est écrit dans le message que le nouvel engin correspondrait à la norme euro 5, alors que M. G. Tardin a affirmé à la Commission de l'Edilité qu'il s'agira d'un véhicule euro 6. Pour ce qui est du camion multilifts, il n'y a, pour moi, aucun problème. Si, au moment de la commande du nouveau véhicule, il en existe respectant cette norme Euro 6, le choix se portera sur un camion euro 6, pour autant évidemment que ce camion réponde à nos besoins. Je peux donc rassurer Mme Delisle. Si notre choix ne devait pas se porter sur un camion euro 6, ce serait uniquement parce qu'il y aurait des données techniques qui nous empêcheraient de faire ce choix. Une fois encore, il est évident que s'il existe un véhicule euro 6 correspondant à ce que nous cherchons, nous le choisirons.

A M. P. Odermatt, j'aimerais également dire que le remplacement de véhicules permet, pour ainsi dire par la force des choses et en raison de l'évolution technique, de substituer à des engins bruyants des véhicules qui le sont nettement moins. Vous estimez que le nettoyage des rues est trop fréquent; pour notre part, nous enregistrons beaucoup plus de remarques de personnes qui nous téléphonent ou qui nous écrivent pour nous dire que telle rue n'est pas propre et qui nous demande de davantage nettoyer nos rues. C'est sans doute la preuve que nous nous situons dans la bonne moyenne."

Mme Manon Delisle (PS) précise ce qui suit :

"J'ai demandé un engagement clair de la part du Conseil communal concernant le choix d'un véhicule euro 6. J'estime l'avoir reçu. Je renonce donc à demander le transfert de cet investissement en catégorie III."

Vote

Le crédit de 645'000 francs pour le remplacement d'un camion multilifts quatre essieux, d'une grande balayeuse et d'un fourgon serrurerie est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention.

8. 523.501.01 Eclairage _____ public
renouvellement

Séance du 12 décembre 2011

(subventions Groupe E
déduites) Fr. 500'000,--

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, n'a pas de commentaires particuliers à émettre, si ce n'est de remercier les intervenants d'avoir relevé tout à l'heure la qualité du message effectivement très détaillé sur ce dossier.

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, confirme que ce chapitre du message est très bien fait.

"Il peut servir d'exemple pour les autres chapitres récurrents. Il contient une vision d'ensemble, une feuille de route et des objectifs partiels. Que demander de plus ?"

Vote

Le crédit de 500'000 francs pour la deuxième tranche du renouvellement de l'éclairage public – subventions du Groupe E déduites – est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention.

9. 531.501.08 Décharge de Châtillon
étape n° 4 Fr. 3'500'000,--

Discussion

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, interroge comme suit l'Exécutif :

"Nous avons, malgré tout, deux questions concernant ce dossier. Que fera la Ville quand la décharge ne pourra plus être agrandie ? A-t-on déjà réfléchi à ce problème ? Ne court-on pas, à plus ou moins court terme, dans un mur ? Certes, aujourd'hui, cette décharge nous rapporte des millions de francs, mais, n'est-ce pas en même temps une bombe à retardement ?

Notre deuxième inquiétude concerne la composition chimique des mâchefers. La connaît-on réellement ? La contrôle-t-on ? Fait-on tout le possible pour recycler maintenant ou plus tard tout ce qui reste recyclable dans ces résidus ?

Voilà les interrogations de la Commission de l'Edilité."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, précise ce qui suit :

"Cette décharge bioactive de Châtillon date de 1995. L'étape n° 4, qui est planifiée maintenant, doit impérativement être mise en route et être opérationnelle à la fin de l'an prochain, notamment pour accueillir les mâchefers provenant de l'usine d'incinération de la SAIDEF. Quant aux emplacements futurs de stockage, de premiers contacts ont été pris et portent sur des terrains voisins de ceux accueillant actuellement la décharge.

Qu'en est-il du bien-fondé de cette décharge ? En premier lieu, c'est l'un des seuls postes qui engendrent des recettes pour la Ville. Comme vous avez pu le constater tout à l'heure, lors de l'examen du

Séance du 12 décembre 2011

budget de fonctionnement, il s'agit, pour la Commune, d'une opération financièrement très intéressante et quasiment commerciale. Notre but n'est évidemment pas d'accueillir n'importe quel type de déchets arrivant de n'importe où. Notre but est de bien gérer cette décharge. Nous disposons encore d'une dizaine d'années environ pour combler la décharge actuelle et pour trouver parallèlement des solutions à proximité.

Je précise ici que tant la Commission de l'Edilité que la Commission financière ont émis le vœu de visiter prochainement – ce sera l'année prochaine – ce site de Châtillon. Ce sera l'occasion pour leurs membres – indépendamment de l'intérêt de la visite – de poser toutes les questions qui peuvent l'être au sujet de ce site, de son fonctionnement ou quant aux liens entre la décharge et l'usine d'incinération de la SAIDEF.

Pour l'instant, je vous prie d'accepter, comme l'ont fait les deux Commissions, cet investissement."

Vote

Le crédit de 3'500'000 francs pour l'aménagement de la quatrième étape pour le stockage des mâchefers de la décharge de Châtillon est accepté par 67 voix, sans opposition, mais 1 abstention.

10.	532.501.41	<u>Collecteurs d'évacuation des</u> <u>eaux usées /</u> <u>assainissement</u>	Fr.	2'500'000,--
-----	------------	---	-----	--------------

Discussion

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"Le message fait état, en pages 30 et 31, d'une série de collecteurs assainis. Sous le point 10, il est question de l'entretien courant et gestion du plan d'évacuation des eaux (PGEE)'. Il est précisé que 'des travaux d'entretien courant ainsi que de contrôle sont nécessaires sur le réseau et dans les stations de pompage.' Nous nous demandons pourquoi le montant nécessaire de 275'000 francs figure sous le compte d'investissement et non pas sous le compte de fonctionnement, puisqu'il s'agit d'une rubrique répétitive portant effectivement sur de l'entretien."

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après :

"Le 25 mai 2009 a été posé un postulat PDC avec 33 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une politique de récupération de la chaleur à partir des eaux usées (cf. procès-verbal de la séance du 25 mai 2009, page 49). Vous avez répondu à ce postulat le 27 septembre 2010. Je cite votre conclusion : 'L'étude théorique élaborée par le bureau Planair SA a mis en évidence l'existence d'un potentiel de récupération de chaleur intéressant à la STEP et de potentiels relativement restreints dans les collecteurs d'eaux usées' (cf. procès-verbal de la séance du 27 septembre 2010, page 146). Partant, vous comprendrez que mon intervention porte sur le présent investissement et le suivant. J'aimerais savoir dans quelle mesure cette conclusion a été prise en compte pour ces deux investissements. Il s'agit bien évidemment des installations pour lesquelles on peut récupérer la chaleur. J'aimerais être sûr que quelque chose sera entreprise. Si je n'ai pas de réponse satisfaisante, je m'abstiendrai pour le

Séance du 12 décembre 2011

présent investissement et je n'accepterai pas le crédit d'investissement n° 11. J'invite mes collègues à en faire de même."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit :

"M. S. Rück aurait pu en fait fournir lui-même la réponse à sa question, puisque cette réponse avait été donnée à la Commission de l'Edilité. A l'époque – il s'agit, selon M. P. Dreyer, de la fin des années 1980 – ces dépenses d'entretien qui figuraient jusque-là dans le budget de fonctionnement ont été mises dans le budget d'investissement, en raison des sommes que représentent ces frais d'entretien. Il s'agit d'une décision qui a été prise à ce moment-là, c'est-à-dire il y a une vingtaine d'années.

A M. L. Dietrich, je précise d'abord que sous ce poste figurent des crédits pour des collecteurs qui doivent être assainis. Ainsi que vous l'avez rappelé, nous vous avons répondu à l'automne de 2010 qu'une étude avait mis en évidence l'existence d'un potentiel de récupération de chaleur intéressant à la STEP et d'un potentiel relativement restreint dans les collecteurs d'eaux usées. Quand on lit la conclusion du rapport du Conseil communal, il faut la lire entièrement, parce que nous avons précisé : 'Ce document (du bureau Planair SA) est une base de travail sur l'exploitation de cette énergie renouvelable et il fera partie intégrante du plan directeur des énergies, composante du PAL en révision.' (cf. ibidem page 146). Les études de détail sont actuellement en cours et sont toujours menées par le même bureau Planair SA. Elles ne sont pas achevées. Nous n'avons donc pas pris en considération ce potentiel dans le cadre du présent investissement, d'autant plus que l'analyse de Planair SA a bien mis en évidence que c'est beaucoup plus à la STEP que le potentiel de récupération d'énergie est intéressant. C'est donc là que nous mettrons la priorité."

Vote

Le crédit de 2'500'000 francs pour l'assainissement de collecteurs d'évacuation des eaux usées au passage du Cardinal, à l'avenue du Midi, à l'avenue du Moléson, à la rue de l'Hôpital, à la rue de l'Industrie, à la rue François-d'Alt, à l'avenue Louis-Weck-Reynold, à la route des Daillettes et à la rue de Morat, ainsi que pour l'entretien courant et la gestion du plan d'évacuation des eaux est accepté par 66 voix, sans opposition, mais 2 abstentions.

11. 532.506.03	<u>Station</u> / <u>d'épuration</u> / <u>renouvellement</u> / <u>d'installations</u>	Fr.	1'500'000,--
----------------	--	-----	--------------

Discussion

M. Laurent Dietrich (DC/VL) réitère son intervention.

"En cette période où nous cherchons de nouvelles énergies renouvelables, nous avons la possibilité d'en exploiter une. J'attends la réponse du Conseil communal, sinon je refuserai cet investissement, en vous invitant à en faire autant."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, remarque ce qui suit :

Séance du 12 décembre 2011

"Je crois avoir dit à M. L. Dietrich que les études de faisabilité et de détail sont en route. Pour l'instant, ces études, qui sont en cours, n'ont évidemment pas encore abouti. Une fois que nous connaîtrons le résultat de ces études, nous les prendrons évidemment en considération. En ce qui concerne le renouvellement d'installations, qui fait l'objet de la demande de crédit, il n'est pas du tout en lien, me semble-t-il, avec cette question de récupération d'énergie, puisqu'il s'agit de remplacer des centrifugeuses. Si, malgré tout, tel devait être le cas, nous intégrerions alors le résultat de cette étude dans le renouvellement de ces installations.

Vote

Le crédit de 1'500'000 francs pour le renouvellement d'installations, en particulier le remplacement des centrifugeuses de la STEP, est accepté par 61 voix, sans opposition, mais 5 abstentions.

12. 611.503.13 Sécurité nouvelles normes incendies, électricité et garde-corps Fr. 100'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 100'000 francs pour des mesures de sécurité liées à de nouvelles normes incendies, à la mise aux normes des installations électriques et à la pose de nouveaux garde-corps est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention.

13. 612.503.82 CO Jolimont : réfection des façades Fr. 75'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 75'000 francs pour la réfection des façades du CO de Jolimont est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention.

14. 612.503.86 Ecole du Schoenberg : rénovation énergétique et sécuritaire des façades des halles de gymnastique Fr. 550'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 550'000 francs pour la rénovation énergétique et sécuritaire des façades des halles de gymnastique de l'école du Schoenberg est accepté par 68 voix, sans opposition, mais 1 abstention.

15. 612.503.87 Transformation des écoles du Bourg, de l'Auge, de la Neuveville et du Jura (3

Séance du 12 décembre 2011

nouvelles classes d'école
enfantine Fr. 400'000,--

M. Jean Bourgnicht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, rappelle ce qui suit :

"Ces transformations étaient déjà annoncées dans le plan directeur des écoles. Il s'agit de transformations mineures pour permettre l'introduction de la deuxième année d'école enfantine."

Vote

Le crédit de 400'000 francs pour la transformation des écoles du Bourg, de l'Auge, de la Neuveville et du Jura (3 nouvelles classes d'école enfantine) est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention.

16. 613.503.30 Kiosque place Georges-Python : réfection des façades en pierre naturelle Fr. 70'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 70'000 francs pour la réfection des façades en pierre naturelle du kiosque de la place Georges-Python est accepté par 68 voix, sans opposition, ni abstention.

17. 614.503.00 Voirie : création de vestiaires et douches pour les employés Fr. 70'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le crédit de 70'000 francs pour la création de vestiaires et de douches pour les employés de la Voirie est accepté par 67 voix, sans opposition, ni abstention.

Le Président constate qu'il est 22.27 heures.

"Nombre de personnes paraissent fatiguées. J'interromps dès lors les débats pour ce soir, mais nous passons aux 'Divers'."

ooo

12. Divers

A. NOUVELLE PROPOSITION

- n° 6 de Mme Christa Mutter (Verts), de M. Xavier Ganioz (PS) et de Mme Gisela Kilde (DC/VL), ainsi que de 25 cosignataires, demandant l'introduction d'un concept de subventions aux

Séance du 12 décembre 2011

associations, fondations et aux autres organisations à but non lucratif avec un système de conventions pluriannuelles

Mme Christa Mutter (Verts) présente la proposition précitée, qui a la teneur ci-après :

Wir schlagen vor, dass die Gemeinde ein Subventionskonzept mit Mehrjahresverträgen (analog zu jener der Kulturveranstalter) einführt, das gemeinnützigen Organisationen und der Gemeinde eine solidere Budgetplanung erlaubt.

Damit sollen brüske Subventionsstreichungen in Zukunft vermieden werden. Mit einer klaren Beitragspolitik an Organisationen (vor allem in den Bereichen Soziales, Umwelt, Gesellschaft, Sport, Quartierleben) würde die Stadt anerkennen, dass diese Organisationen für das Gemeinwesen eine wichtige Rolle spielen und Funktionen erfüllen, welche die Gemeinde selbst nicht erbringen kann, und dass ihr grosser Anteil an Freiwilligenarbeit meist professionelles Niveau hat.

Nous proposons d'introduire un concept de subventions aux associations, fondations et autres organisations à but non lucratif avec un système de conventions pluriannuelles qui permettrait une meilleure planification budgétaire aussi bien pour les organisations que pour la Commune.

Nous proposons que la Ville développe un concept de subventionnement qui serait applicable aux organisations dans les domaines social, écologique, sportif, aux associations de quartiers ou en faveur de telle ou telle générations. Ce concept devrait décrire les critères et conditions de subventionnement et garantir aux organisations concernées un subventionnement stable sur plusieurs années, à l'instar des conventions pluriannuelles qui existent dans le domaine culturel.

Des suppressions subites de subventions ont touché lourdement plusieurs associations ces dernières années. Il s'agissait souvent de montants relativement modestes par rapport au budget communal (4-15'000 francs) mais qui revêtaient un caractère décisif ou capital pour la survie d'une organisation. Des revirements spontanés comme pour 'La Main tendue' ne semblent pas satisfaisants si l'on veut conserver une vue d'ensemble de la politique de subventionnement.

En adoptant une telle politique, la Ville pourrait reconnaître que ces organisations accomplissent un travail précieux et indispensable pour la population, travail que la Commune elle-même ne serait pas à même d'assumer pour ce prix. La qualité des prestations fournies est de niveau professionnel même s'il est fait pour une part importante grâce au bénévolat.

Cette proposition concernerait notamment des organisations telles qu'Espace Femmes, la Maison de la petite enfance, la Main tendue, CCSI/SOS Racisme et d'autres organisation en faveur des immigré(e)s, les scouts/Jubla et d'autres organisations de jeunesse, mais aussi les associations de quartier ou les sociétés sportives.

Pour garder une certaine souplesse, le budget communal devrait en outre prévoir un montant annuel pour des subventions

Séance du 12 décembre 2011

extraordinaires (dépenses imprévisibles, investissements uniques, événement spécial)."

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVEAU POSTULAT

- n° 33 de Mme Marine Jordan (PS) et de M. Pius Odermatt (PS), ainsi que de 28 cosignataires, demandant l'aménagement des berges de la Sarine

Mme Marine Jordan (PS) résume le postulat ci-après :

"La Ville de Fribourg est en mutation et repense l'aménagement de divers espaces (revitalisation du Bourg, aménagement des Grand-Places, mesures d'accompagnement du pont de la Poya, pistes cyclables, etc.). L'aménagement des Grand-Places notamment a fait l'objet d'un appel d'offres lancé par la Ville de Fribourg en vue de l'attribution de mandats d'études parallèles. Cinq projets sur quatorze ont été retenus et un accent particulier est mis sur le lien entre le centre urbain de la ville haute et la Basse-Ville et entre l'espace urbain et l'espace naturel que constituent les berges de la Sarine.

Dans le prolongement de ces études et projets et en vue de leur réalisation, le présent postulat demande que soient étudiées les possibilités d'aménagements de la Sarine. Ceux-ci devraient être prévus sur la rive gauche de la Sarine, dans le secteur qui s'étire du pont de la Maigrauge à la pelouse située sous les falaises dans le prolongement de l'école de la Neuveville.

Il s'agirait de rendre les rives plus accessibles, plus accueillantes, plus propices à la détente par l'aménagement de places de pique-nique, de decks ou passerelles et de petites terrasses sur l'eau. Les différents emplacements devraient être reliés par un chemin praticable par toutes et tous, ceci tout en préservant le caractère naturel et sauvage du lieu.

Ce cheminement devrait prolonger les liens piétonniers entre la ville haute et la Basse-Ville prévus dans le cadre de l'aménagement des Grand-Places et permettre également de relier par des passerelles les différents secteurs de la Basse-Ville.

On pourrait par exemple imaginer un cheminement accroché le long de la falaise entre la pelouse citée plus haut et les chemins existants le long de la Sarine dans le quartier de l'Auge (sous le pont du Milieu vers Derrière-les-Jardins)."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

Séance du 12 décembre 2011

C. NOUVELLE QUESTION

- n° 44 de M. Guy-Noël Jelk (PS) relative au sort des installations de l'ancien "skatepark" couvert de la route des Arsenaux

M. Guy-Noël Jelk (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après :

"Il y a une dizaine d'années, les 'skate-boarders' et les 'inlineurs' inauguraient un emplacement couvert à la route des Arsenaux. Depuis quelques mois, ce lieu a été fermé et débarrassé des différents engins qui s'y trouvaient.

Mes questions :

- *Où se trouvent ces différentes rampes, 'slides' et autres tremplins ?*
- *Ces engins vont-ils se dégrader ?*
- *Le Conseil communal a-t-il l'intention de trouver un nouvel endroit pour la pratique de ces sports ? Ce que j'espère vivement.*
- *Si oui, le Conseil communal songe-t-il déjà à un lieu susceptible d'accueillir les jeunes 'skate-boarders' et autres 'inlineurs' ?"*

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, peut apporter la réponse qui suit à cette série de questions :

"Les différents engins dont il est fait état (rampes, 'slides' et tremplins) sont déposés dans le bâtiment des abattoirs. Partant, ils ne vont en principe pas se dégrader, puisqu'ils sont stockés de manière convenable. Certaines de ces installations de relativement faible dimension ont pu y être reconstituées, tandis que d'autres n'ont pas pu l'être en raison de leur très grande dimension. Ces engins démontés sont stockés dans cet état aux Abattoirs. Il s'agit d'un dépôt provisoire.

Quant à trouver un nouvel espace, c'est relativement difficile, car, vous pouvez bien imaginer, que pour disposer d'un 'skatepark' des dimensions de celui de la route des Arsenaux, il faut trouver un volume vide très important. Abstraction faite du Werkhof, pour lequel d'autres affectations sont au stade des réflexions, on voit mal trouver en ville une structure fermée qui puisse accueillir ce 'skatepark'. Cela ne signifie pas que nous ne serons pas attentifs à saisir les occasions qui pourraient se présenter. Nous avons aussi envie de le réactiver. C'est un ancien 'skateboarder', mais il y a très très longtemps, qui vous parle."

M. Guy-Noël Jelk (PS) est satisfait de cette réponse.

"Je prendrai garde à la suite."

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la séance est levée à 22.35 heures.

Séance du 12 décembre 2011

Fribourg, le 6 janvier 2012
AP/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Oliver COLLAUD

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI